

Le projet est sur la table

Une question confuse

Johnson accuse le camp du OUI de tromper la population

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — La question référendaire déposée hier par le gouvernement Parizeau prouve une fois de plus, selon Daniel Johnson, que le camp du OUI veut tromper la population en détournant l'objectif premier qui est de séparer le Québec du reste du Canada.

Pour le chef du camp du NON, la question est confuse et ne respecte pas les véritables visées de Jacques Parizeau.

En utilisant des mots « très forts » comme « entente signée », « formellement » et « offre » dans la question, M. Parizeau et ses alliés donnent aux Québécois l'illusion qu'ils se prononceront sur un nouveau partenariat et non sur la séparation pure et simple du Québec, ajoute M. Johnson.

Or le chef de l'opposition officielle réitère que le reste du Canada n'acceptera jamais de négocier ce genre d'association avec un Québec souverain. Il en conclut que le seul but de Jacques Parizeau, ce dont il se bat depuis 25 ans, est de proclamer l'indépendance du Québec.

Voir CONFUSE en A 2 >

Parizeau propose « que le Québec devienne démocratiquement un pays souverain »

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Ce projet de loi propose que le Québec devienne démocratiquement un pays souverain... ». Ces mots prononcés hier par le premier ministre Parizeau à l'Assemblée nationale au moment du dépôt du projet de loi sur la souveraineté et de la question référendaire ont engagé la bataille la plus déterminante de sa longue carrière politique.

Un an après son élection, M. Parizeau a dévoilé le projet de loi 1, le seul qui sera débattu durant cette session ex-

traordinaire, une question relativement courte incluant une offre de partenariat au reste du Canada et il a confirmé implicitement que le référendum aura lieu le 30 octobre. En fait le projet de loi fait référence à six occasions à cette date-butoir mais le premier ministre se réserve le privilège d'annoncer le moment. « Il est clair que la probabilité que ce soit le 30 octobre a augmenté considérablement » a-t-il fait remarquer.

En conférence de presse il a décrit

La date probable du référendum : le 30 octobre

LA QUESTION

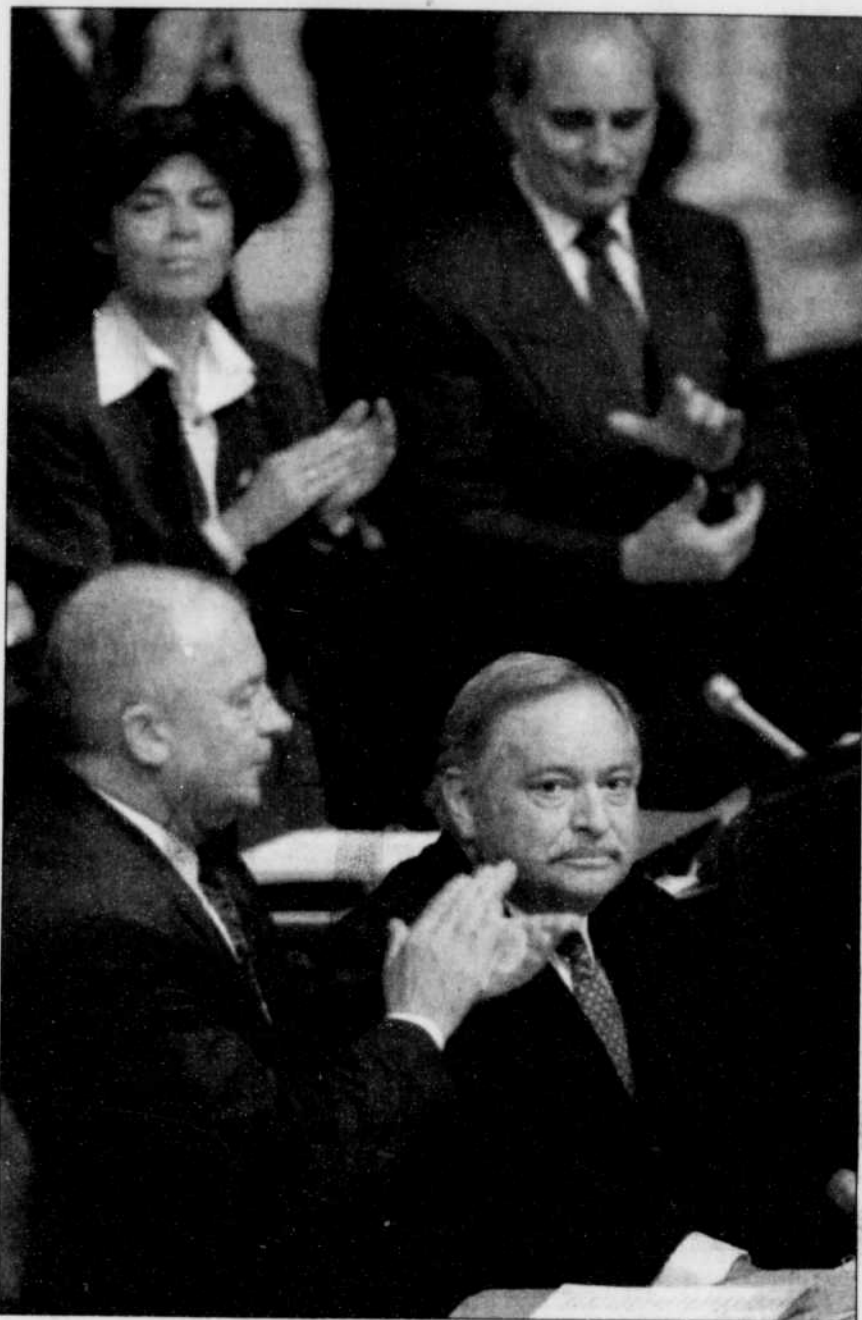
Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995



Voir PROJET en A 2 >

AUTRES TEXTES

- Question claire pour Dumont A8
- Libellé ambigu pour Robillard A8



Le premier ministre Parizeau est applaudi par les membres du gouvernement après le dépôt de la question référendaire à l'Assemblée nationale.



Les policiers ont érigé des barricades sur les routes menant au parc provincial d'Ipperwash et des manifestants exaspérés ont brûlé des tables à pique-nique, des pneus et même une voiture.

L'Ontario vit sa « crise d'Oka »

Policiers et autochtones s'accusent mutuellement d'être responsables de la mort d'un manifestant

IPPERWASH BEACH, Ont. (PC) — Les policiers et les autochtones impliqués dans une confrontation tendue se sont mutuellement accusés d'être responsables de la mort d'un manifestant autochtone après qu'un violent affrontement ait dégénéré en une funeste fusillade.

Les policiers ont érigé des barricades sur les routes menant au parc provincial d'Ipperwash et des manifestants exaspérés ont brûlé des tables à pique-nique. Les chefs autochtones ont pour leur part blâmé les forces de l'ordre pour avoir provoqué l'altercation au cours de laquelle un autobus scolaire a chargé vers les policiers.

Deux autres autochtones ont été sérieusement blessés lors de l'affrontement survenu durant la soirée de mercredi et un policier a subi de légères blessures lorsqu'il a été frappé par un véhicule.

Les leaders autochtones et la police — qui affirme avoir été forcée de se défendre — essayaient à ce moment de négocier un terme au conflit.

Le grand chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, s'est rendu hier dans la communauté du lac Huron pour tenter d'apaiser les tensions. Il a affirmé avoir téléphoné

Voir CRISE en A 2 >

AGRESSIONS SEXUELLES À SAINTE-FOY

Le maniaque se fait passer pour le médecin de l'école

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Le maniaque sexuel qui a sévi à quatre reprises sur des enfants de la ville de Sainte-Foy depuis un mois essaie de gagner leur confiance en se faisant passer pour le médecin de leur école.

Il leur demande de passer certains examens à la maison plutôt qu'à l'école et se livre ensuite à des attouchements sexuels, son plaisir quintuplant lorsqu'il lèche les organes génitaux de ses jeunes victimes.

« Il agit en douce comme un prédateur », raconte le détective François Gagné, le responsable de l'enquête po-

licière.

Mais tant à la Commission scolaire des Découvreurs qu'à l'école que fréquente la dernière victime — une fillette d'à peine six ans et demi — nul n'avait été prévenu de la présence d'un tel maniaque dans le secteur.

Voir MANIAQUE en A 2 >



Le détective François Gagné

LE MONDE



Explosion à Lyon

Une voiture piégée explose près d'une école de la banlieue de Lyon, un peu avant la sortie des élèves.

PAGE A 12

Le ton du défi

Le gouvernement serbe a repoussé hier les exigences de l'ONU pendant que l'OTAN poursuivait ses bombardements.

PAGE A 12

LA MÉTÉO



Maximum 18, Minimum 6

Ensoleillé et températures sous les normales. Demain, ensoleillé et quelques nuages. Détails page S 16

QUÉBEC, 99^e ANNÉE, NO 248

LES-DE-LA-MADELEINE,

MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

GRUPE TRANSCONTINENTAL
ACTIONS PRIVILÉGIÉES

7.1/2% échéance 1^{er} nov. 1999
int. équivalent 9,85%
minimum 10 000 \$
Taux sujet à changement sans préavis

654-0181 1-800-739-0181

EVERGREEN

LES RETOURNES

PROJET

Une fausse querelle

Suite de la Une

sobrement ses sentiments se disant ému « parce que j'ai orienté ma vie à bâtir un pays ».

Justement, il a eu à expliquer hier pourquoi la question ne parle pas d'un « pays » alors qu'on retrouve ce mot dans le préambule et dans tous les documents du PQ.

Le premier ministre y voit une fausse querelle et soutient qu'on parle de la même chose. « Un Québec souverain, c'est un pays, et on va choisir le Québec souverain comme son pays, et quand on choisit le Québec, on ne choisit pas le Canada comme son pays », a-t-il fait valoir devant les journalistes.

LE PROJET DE LOI 1

Le projet de loi diffère sensiblement de l'avant-projet de loi de décembre dernier car il a fallu y incorporer le préambule et tenir compte de l'entente tripartite qu'on retrouve d'ailleurs en annexe.

L'article 1 stipule que l'Assemblée nationale est autorisée à proclamer la souveraineté mais que cette proclamation doit être précédée d'une offre formelle de partenariat.

À l'article 3 le gouvernement est tenu de faire cette offre et de la faire ratifier par le parlement québécois. L'article suivant spécifie que le comité de surveillance, formé de personnalités indépendantes, va observer les négociations et faire une recommandation. Le premier ministre a mentionné que certains de ses membres seront nommés durant la campagne mais qu'il réserve des sièges aux libéraux. Quand la poussière sera retombée, dit-il, après une victoire du OUI, « il faut rallier ceux du NON au dessein commun ».

La proclamation de la souveraineté pourra se faire dès que le traité de

partenariat aura été approuvé ou que le comité aura constaté l'échec des négociations, au plus tard le 30 octobre 1996.

Le projet de loi contient maintenant des dispositions pour l'intégration des fonctionnaires fédéraux. Il est plus détaillé en ce qui concerne la constitution d'un Québec souverain et prévoit une constitution transitoire.

Au chapitre de la continuité des lois, le projet contient de nouveaux articles qui mentionnent que les permis, licences et autres autorisations émises par le fédéral seront maintenues à moins que le gouvernement les dénonce dans le mois qui suit l'accession à la souveraineté.

Selon M. Parizeau, ces dispositions ont été introduites par mesure de prudence.

Comme il l'avait fait avec l'avant-projet ce document sera expédié dans tous les foyers du Québec.

Le premier ministre a rejeté à nouveau toute idée d'un second référendum.

LE DÉBAT LUNDI

Par ailleurs, c'est lundi que seront entreprises en Chambre les 35 heures de débat sur la question avec des discours d'ouverture de MM. Parizeau et Johnson. Ce débat devrait durer jusqu'au 20 ou 21 septembre.

Entretemps, le gouvernement s'est prémuni hier contre une intervention des tribunaux (l'affaire Guy Bertrand) en introduisant une motion qui réaffirme les privilèges de l'Assemblée nationale.

Si jamais la Cour supérieure accordait une injonction pour empêcher la tenue du référendum, cette motion, limitée à 3 heures, serait appelée lundi, avant la période des questions et avant le débat sur le projet de loi 1.

MANIAQUE

« Il faut être davantage à l'écoute de nos enfants »

Suite de la Une

« Nous avons d'habitude une bonne collaboration du service de police, note le directeur adjoint de la commission scolaire, M. André Roy. Aucune direction ne m'a rapporté une telle information ».

Même son de cloche auprès de la directrice de l'école que fréquente la jeune fille.

Cette dernière qui demande au SOLEIL la plus grande prudence pour ne pas perturber davantage la victime et ses copains, l'identification de l'école étant l'un des facteurs considérés, a rencontré hier matin, en compagnie d'une psychologue, les autres enfants de la classe pour une bonne discussion.

Aux parents des élèves de toute l'école, elle a aussitôt fait parvenir une lettre dans laquelle elle les invite à la vigilance.

« Quand des choses du genre surviennent, explique-t-elle, il faut être davantage à l'écoute de nos enfants. Ils sont perturbés. Durant la guerre du Golfe, j'avais écrit une lettre du genre sachant fort bien que les enfants étaient inquiets. »

« Si on les outille, croit-elle, les enfants sauront quoi faire. »

PORTRAIT-ROBOT

Du côté policier, on devrait être en mesure aujourd'hui de tracer un premier portrait-robot de l'agresseur.

Rencontré dans la nuit de mercredi à jeudi à la sortie de la conciergerie où

habite la jeune victime, le détective François Gagné a indiqué au SOLEIL que des spécialistes allaient être en mesure de tracer un portrait du maniaque aujourd'hui, le temps de permettre hier à la fillette de récupérer.

LA QUATRIÈME

C'est alors qu'il a mentionné que l'agression dont celle-ci avait été victime était la quatrième à survenir dans le secteur depuis un mois.

Une première a eu lieu dans le secteur Saint-Louis-de-France, une autre dans celui de Saint-Yves alors que l'enfant agressée mercredi en était à sa seconde rencontre avec le maniaque.

« Il s'était déjà manifesté le 27 août, a raconté le policier. C'était à l'extérieur de la résidence des parents et pour des raisons que l'on peut comprendre elle n'en avait pas parlé. »

Dans le cas des quatre agressions, la façon de procéder est identique. L'homme prend plaisir à des attouchements et atteint l'orgasme lorsqu'il lèche les parties génitales de ses victimes.

Mercredi soir, après l'attentat, le service d'identité judiciaire a pu relever des poils du maniaque grâce à des prélèvements effectués sur la petite culotte de la victime.

Selon les premières informations, l'homme serait dans la quarantaine et aurait les cheveux foncés.

Il porte une moustache. On croit l'avoir aperçu rôdant dans le secteur au volant d'une bicyclette de couleur bleue.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A
 La Capitale 3 à 7
 Le Québec et le Canada 8 à 11
 Le Monde 12 et 13
 Opinions 14 et 15

CAHIER B
 Week-end Magazine 1 et 2
 Arts et spectacles 3 à 6
 Votre agenda 5
 Ce soir à la télé 6
 Jeux et B.D. 6 et 7

CAHIER C
 Questions d'argent 1 à 12
 Bourses 4 à 6
 Annonces classées 7 à 10
 Décès 11 et 12

TABLOÏD SPORTS
 Claude Larochelle 5
 Statistiques 10 à 13

SERVICES
 Abonnements 686-3344
 Publicité générale 686-3270
 Annonces classées 686-3311
 Rédaction 686-3394
 Carrières et Professions 686-3270
 Promotion 686-3342
 Publicité Détaillants 686-3435
 Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE
 tirage du 07-09-95
 1-7-9
 1-5-5-1
BANCO
 tirage du 07-09-95
 2-4-5-12-15-17-18-19-21-30-32-33-
 34-39-43-46-52-54-58-66

RÉFLEXION

Quand on vole quelque chose d'un auteur, c'est du plagiat ; mais quand on vole de plusieurs, c'est de la recherche. (Wilson Mizner)

C'ÉTAIT HIER

- 1990 — La bagarre éclate à Kanesatake. Un Warrior est hospitalisé après un affrontement qui a fait deux blessés chez les soldats.
- 1988 — Bart Giamatti est choisi pour succéder à Peter Ueberroth à titre de commissaire du baseball.
- 1982 — Le juge en chef Jules Deschênes, de la cour supérieure du Québec, soutient que la loi 101 excède les limites du raisonnable.
- 1977 — La Torontoise Cindy Nicholas devient la première femme à traverser la Manche aller-retour.

CONFUSE

Bernés

Suite de la Une

bec. M. Johnson accroche particulièrement sur le mot entente qui se trouve dans la question et qui fait référence au pacte conclu entre le PQ, le Bloc et l'ADQ de Mario Dumont.

Les Québécois, qui ne sont pas tous au fait des tractations politiques, pourraient se faire bernier par le terme entente en croyant qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle entente déjà signée avec le reste du Canada.

Si certains mots agacent le chef libéral, un autre pays, mot de quatre lettres, devrait se trouver dans la question pour respecter les ambitions de Jacques Parizeau.

Daniel Johnson s'étonne en effet de ne pas retrouver le mot pays dans le libellé de la question. « On ne parle pas d'un pays, dit-il. Jacques Parizeau, depuis 25 ans, veut que le Québec devienne un pays séparé du reste du Canada, un pays indépendant. On voit que la discrétion l'étouffe autour de cette exigence de clarté. Est-ce que, oui ou non, les Québécois veulent que le Québec devienne un pays ? »

Daniel Johnson entend donc proposer un amendement à l'Assemblée nationale afin que le gouvernement ajoute le mot pays dans sa question. « La clarté, c'est la première norme, c'est la moindre des choses à laquelle nos citoyens s'attendent, soutient-il. J'ai hâte de voir la réaction du gouvernement autour de ce qui est parfaitement naturel. »

Selon le leader parlementaire de l'opposition, Pierre Paradis, les députés du PQ seront bien embêtés par cet amendement, puisque le mot pays apparaît dans le programme du parti, dans le projet de loi sur l'avenir du Québec et dans le préambule dévoilé mercredi au Grand Théâtre.

Cette modification rendrait la question plus acceptable aux yeux de Daniel Johnson, mais celui-ci préférerait toutefois une question « dure », comme celle que Jacques Parizeau a maintes fois suggérée au cours des dernières années : « Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain en date du... »

« Pourquoi ne pas refléter le fond, le but que poursuit Jacques Parizeau, qui ne croit pas à un partenariat avec le reste du Canada et qui admet qu'il n'est pas crédible pour négocier avec le reste du Canada ? » demande M. Johnson.

Pour lui, la question est « l'avant dernier acte de l'Astuce », avec un A majuscule, précise-t-il.

Le chef du NON a par ailleurs hésité à faire des comparaisons entre la question de 1995 et celle de 1980. À savoir si les Québécois ont gagné en clarté cette fois-ci, M. Johnson conclut simplement que « C'est comme comparer René Lévesque et Jacques Parizeau ».

CRISE

Ignorés

Suite de la Une

une dizaine de fois au premier ministre ontarien, Mike Harris, pour lui demander de retirer les policiers, mais ses appels ont été ignorés.

La police provinciale a indiqué que la violence a débuté vers 20h mercredi lorsque des autochtones armés de bâtons de baseball s'en sont pris à une

voiture. Des agents qui arrivaient sur les lieux ont été accueillis par des tirs de pierres avant d'essayer les tirs d'armes à feu des manifestants qui fondaient vers eux à bord d'un autobus d'écoliers et d'un autre véhicule qui a traversé une clôture et percuté un conteneur à déchets, a relaté le sergent Doug Babbitt. Les autochtones soutiennent qu'ils n'étaient armés que de pierres et que l'autobus quittait les lieux lorsque les policiers ont riposté. Ils ont aussi déclaré qu'un des blessés avait été battu par les policiers.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Par ailleurs, au lendemain des inci-

dents sanglants qui ont marqué le conflit autochtone du parc Ipperwash en Ontario, des coups de feu ont été tirés hier en direction d'un hélicoptère de la Gendarmerie royale du Canada dont des membres assiègent un groupe d'autochtones qui occupent un camp dans un ranch privé près du lac Gustafsen, en Colombie-Britannique.

On n'était pas en mesure hier soir de dire si l'hélicoptère avait été touché, pas plus qu'on était en mesure de relier cet incident avec l'affrontement armé qui s'était produit la veille dans le parc provincial d'Ipperwash en Ontario et qui a fait un mort et deux blessés. Il n'y a eu aucun contact avec les manifestants du lac Gustafsen depuis.



EXCLUSIF

CUIR

RUSTIQUE

En cuir souple au grain rustique et à l'effet brossé, le jean et la jupe font peau neuve cet automne! À choisir en chocolat ou noir. Le jean 249.95, la jupe 110.00... 5 à 13.

la maison
simons
 PLACE ST-JOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Laval réclame l'abolition du plancher d'emploi

Les prévisions font état d'une baisse de 20% des inscriptions d'ici 1997

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'université Laval veut réduire le nombre de professeurs à son emploi et réclame pour se faire l'abolition du plancher d'emploi contenu dans la convention collective des 1800 professeurs.

Le recteur Michel Gervais motive sa demande du fait que la clientèle de l'université est en baisse depuis au moins deux ans.

Cet automne, l'université enregistre une diminution des inscriptions de 9,2%, attribuable en partie à une baisse démographique dans l'Est du Québec. Une autre baisse de 11,5% de la clientèle est prévue pour l'an prochain.

Confronté à un manque à gagner de 25 millions \$ pour 1996-1997, le recteur a indiqué hier lors d'une entrevue au SOLEIL, que l'université Laval n'avait d'autres choix que de réduire le nombre de professeurs et d'assouplir la convention collective des autres

L'université est confrontée à un manque à gagner de 25 millions \$

employés. Même si l'université souhaite développer davantage le secteur de la formation continue, elle ne prévoit pas de hausse de revenus à court terme.

M. Gervais ne peut toutefois préciser le nombre de postes de professeurs menacés. « Une baisse de 9% ou de 3000 étudiants, ne se traduit pas par une baisse de 9%, soit de 160 professeurs. Une chose est certaine, nous ne pouvons pas embaucher la trentaine de professeurs qui devaient l'être cette année ». À chaque année, entre 60 et 90 professeurs quittent l'université.

Quant aux autres employés de l'université, le recteur croit que des économies pourraient être réalisées en modifiant l'organisation du travail pour permettre une plus grande mobilité du personnel.

M. Gervais assure que les salaires des employés ne seront pas touchés. Il prétend que l'accueil des syndicats est positif et que le personnel est sensible aux difficultés financières de l'université.

LE SOLEIL n'a pu joindre hier le président du Syndicat des professeurs de l'université Laval.

La présidente du Syndicat des employés de l'université Laval, Mme Suzanne Thivierge, a pour sa part déploré que le recteur formule ses demandes sur la place publique plutôt qu'à une table de négociation. « S'il veut assouplir la convention collective, qu'il nous dépose quelque chose à la table

de négociation. Nous sommes prêts à discuter de l'organisation du travail ».

La représentante de 2000 employés de soutien, techniciens et employés de métier croit que le recteur pourrait faire des compressions ailleurs que sur le dos des employés. « Il devrait regarder du côté des professeurs-entrepreneurs qui utilisent les installations de l'université pour leurs profits personnels. Il pourrait aussi regarder du côté de la masse salariale du recteur et des vice-recteurs ».

Quelle sera en effet la contribution de la haute direction pour combler le manque à gagner de 25 millions \$ prévu pour l'an prochain ?

Le recteur Gervais répond à cette question en rappelant que la haute direction a diminué ses salaires de 5%



Le recteur Michel Gervais est confronté à de graves problèmes de rentrée de fonds

en mai. Le salaire du recteur est donc de 151 000 \$, auquel s'ajoutent des frais de fonction de 15 000 \$. La perte salariale subie par M. Gervais et son équipe n'attriste pas vraiment la présidente du SEUL.

Il se tire une balle après avoir raté sa première tentative de suicide

■ JONQUIÈRE (PC) — Les automobilistes qui circulaient sur le boulevard du Royaume, à Jonquière, hier matin, ont eu droit à un triste spectacle alors qu'un homme s'est enlevé la vie à l'aide d'une arme à feu après une première tentative ratée.

Vers 5h35, le conducteur d'une petite voiture se trouvait dans le stationnement d'un champ de pratique de golf situé au 3205 du boulevard du Royaume. Dans un premier geste pour s'enlever la vie, il aurait foncé droit devant un fardier qui circulait sur la voie rapide en direction de Chicoutimi. Le conducteur du camion a réussi à éviter le pire mais a tout de même heurté la petite voiture. Une patrouille de la Sûreté municipale de Jonquière circulait au même moment en sens inverse.

Selon l'agent Roch Gilbert, un policier s'est immédiatement rendu vers la voiture accidentée pour demander à son occupant s'il était blessé. L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a alors répondu qu'il souffrait d'un mal de tête. Le policier est retourné à la voiture de patrouille pour demander une ambulance sur les lieux.

Alors que la patrouille revenait vers la voiture accidentée, un autre automobiliste lui a indiqué qu'il venait de se passer quelque chose d'anormal dans la voiture. Le policier a vu qu'il y avait du sang dans les vitres. En observant de plus près l'intérieur de la voiture, il a constaté que l'homme s'était tiré une balle dans la tête avec une arme à feu qui se trouvait dans l'automobile.

Les débardeurs acculés au pied du mur

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Même si les 135 débardeurs du port de Québec ont perdu leur sécurité d'emploi en cours de médiation, ils ne font pas la grève. Ils attendent que le Conseil canadien des relations de travail règle le sort de leur employeur, l'Association des employeurs maritimes.

« Tant que le problème entre les employeurs maritimes n'est pas réglé, les débardeurs n'osent pas entrer en grève », explique André Gauvreau, porte-parole du syndicat des débardeurs. Sans compter, poursuit M. Gauvreau, que les gars ont en tête le conflit à la minoterie O'Gilvy qui dure depuis 14 mois et les scabs qui ont remplacé les débardeurs à Trois-Rivières. Un des employeurs maritimes, Québec-Arrimage, réclame la disparition de l'Association des employeurs maritimes, dont elle fait partie.

LAEM, qui administre la convention collective des débardeurs et distribue le travail aux débardeurs, coûte trop cher, estime Québec-Arrimage, presque 6000 \$ par débardeur. Québec-Arrimage, le plus employeur du port, voudrait faire elle-même le travail de l'AE. La cause a été portée devant le Conseil canadien des relations de travail. On attend la décision. Le porte-parole de l'AE, Jean Bédard, admet que son association accuse un déficit accumulé de 2,5 millions \$.

Outre des locaux trop vastes et un personnel trop nombreux, M. Bédard impute le déficit à la coûteuse sécuri-

té d'emploi des débardeurs. Ces derniers, qu'ils travaillent ou non, sont assurés d'être payés pour des semaines de 36 heures, 40 semaines par année.

PAYER CEUX QUI NE TRAVAILLENT PAS

Une vingtaine d'entre eux seulement travaillent à temps plein. L'AEEM paye les autres qui ne travaillent pas, mais qui jouissent de la sécurité d'emploi. Ou plutôt, devait payer. Il y a deux semaines, parce qu'elle pouvait légalement le faire à ce stade des négociations, l'AEEM a retiré la sécurité d'emploi aux débardeurs. « Les gars de Québec ont une convention collective comme ceux de Montréal. À Montréal, on transite six millions de tonnes par an, mais seulement 400 000 à Québec. On est à un point tournant à Québec, il faut s'ajuster aux concurrents, qui n'est pas Montréal, mais Gros Cacouana, Trois-Rivières », constate Jean Bédard. Le directeur du port Ross Gaudreault regarde la situation évoluer. Au moins tout le monde se parle, constate-t-il. « Mais en 1995, il y a des choses qui doivent changer », dit-il.

Le siège social du CHU sera à Québec

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le siège social du nouveau Centre hospitalier universitaire sera à Québec et non plus à Sainte-Foy. Ainsi en a décidé le conseil conjoint du nouveau CHU. Mais l'implantation d'un centre mère-enfant à l'hôpital Saint-François d'Assise est soumise à une nouvelle évaluation et les positions ne sont plus aussi tranchées.

« Le comité d'implantation accepte de réévaluer le scénario sous réserves que l'enfant ne perde pas ses acquis. Je ne peux pas être contre un centre mère-enfant si cela ajoute ou améliore les soins existants. Le mandat du comité technique sera de voir s'il est possible de le faire. C'est une toute autre question », se réjouit le Dr Pierre Déry du service de pédiatrie du CHUL, lequel siège maintenant sur ce comité.

« C'est un projet emballant mais ça va coûter beaucoup plus que les 3,5 millions \$ prévus par le groupe CGO », dit le Dr Déry. Il voit mal comment on pourrait remplacer le Manoir Ronald McDonald et croit que le CHUL est toujours dans la course.

Au Syndicat des infirmiers et infirmières du CHUL, on se réjouit que la nouvelle évaluation permettra de comparer les coûts dans les deux hôpitaux.

« Au lieu de nous mettre devant le fait accompli, le comité accepte d'évaluer les coûts et les besoins aux deux endroits, qu'il y ait deux études effectuées parallèlement. C'est ça qu'il fal-

lait faire au départ », se réjouit Stéphane Giguère, un chef infirmier adjoint qui oeuvre en pédiatrie depuis 12 ans.

« Cela nous a pris cinq ans organiser la chirurgie cardiaque. Vous n'imaginez pas tout ce qui a été investi en temps et en argent, souvent des donations privées. Tout ça pour rendre nos locaux adéquats pour les enfants, de la robinetterie aux baignoires pour enfants et jusqu'aux poignées de porte ! »

« Nous rognons les dépenses partout. Combien cela va-t-il coûter pour tout retransformer pour les adultes ? », dit M. Giguère qui estime que les coûts d'implantation et de transformation approcheraient la douzaine de millions \$.

Le président du comité d'implantation du CHU affirme que la répartition des spécialisations propre à chaque hôpital pour fins d'enseignement universitaire repose au départ sur le centre mère-enfant.

« Il faut une masse critique de 4000 accouchements, ce qui ne peut se fai-

Le centre mère-enfant coûterait plus que 3,5 millions \$

re qu'à Saint-François car il y a suffisamment de lits. Nos trois hôpitaux universitaires que sont le CHUL, Saint-François et l'Hôtel-Dieu doivent conserver des services d'hôpital général, des services d'urgence et de spécialités universitaires différentes et nous avons besoin des lits du CHUL pour desservir la population située à l'ouest de Québec et de la Rive-Sud », explique Pierre DeCelles.

« Nous n'avons jamais avancé le chiffre de 3,5 millions \$. La décision finale ne repose pas sur une question d'argent mais d'aménagement. Le retour en arrière n'est pas non plus écarté », admet finalement M. DeCelles.

On ne saura pas avant la semaine prochaine quelles seront les recommandations touchant la répartition des spécialités propres à chaque hôpital devenu pavillon d'enseignement universitaire.

Quant au choix de Québec comme site du siège social, M. DeCelles affirme que la présence de l'Hôtel-Dieu et de Saint-François d'Assise pourraient y être pour quelque chose.

« Québec, c'est aussi la capitale. Mais le siège social ne sera pas nécessairement dans un hôpital », dit le président du comité. Il sera sans aucun doute au centre-ville de Québec.

C'est comme acheter une voiture de luxe de 50 000 \$ et trouver 12 000 \$ dans la boîte à gants!

L'événement est de taille. Enfin une voiture de luxe combinant élégance, pureté des lignes et performances... pour 38 000 \$. Il était temps que la nouvelle I30 voie le jour! Luxueux, son intérieur est plus spacieux que celui d'une Rolls Royce Silver Spur. De plus, il est équipé d'une chaîne stéréo Bose de 200 watts avec lecteurs CD/cassettes et 6 haut-parleurs que vous pourrez savourer dans votre somptueux intérieur cuir. Performant, son moteur V6 tout aluminium de 190 chevaux surpasse bon nombre de moteurs V8 de la même catégorie. Et comme la qualité, la sécurité n'est pas en option chez Infiniti. Jugez plutôt: système de freinage antiblocage (ABS), système antivol et deux coussins gonflables livrés de série. Maintenant, il se pourrait bien qu'en visitant notre salle d'exposition, vous découvriez bien d'autres atouts qui font toute l'excellence de la I30.

Nos clients apprécient...

Ils sont agréablement surpris par nos services. Chaque année, nous leur offrons gratuitement: lavage du moteur, shampooing des tapis et application de cire. Lorsque nécessaire, le prêt d'une voiture de courtoisie Infiniti de l'année est également un bon point en notre faveur.



INFINITI

QUÉBEC
5055, boulevard des Gradins
Québec (Québec)
Prenez un rendez-vous d'essai:
(418) 528-2525



La I30 d'Infiniti

*Le PD.SI de la I30 1995 est de 38 000 \$. Transport et préparation inclus. Taxes et immatriculation en sus. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Si vous désirez une pochette d'information, composez le 1 800 361-4792.



COLLABORATION SPÉCIALE, RENE MATHIEU

RÉSERVE HURONNE Saisie au bar Wendat

Autre descente policière, hier, dans la réserve huronne Wendake alors que les policiers de la Sûreté du Québec ont saisi 3 appareils illégaux de video-poker, 50 bouteilles d'alcool, environ 800 grosses bières et 825 petites en plus d'une somme de 200\$. Le bar Wendat opérait sans permis gouvernemental. Des vérifications seront menées aujourd'hui pour déterminer si l'alcool vendu ne provenait pas de la contrebande. C.V.

QUÉBEC Scabs interdits chez Granicor

En grève depuis plus d'un an, les employés de la firme Granicor ont obtenu de la Cour supérieure une ordonnance temporaire interdisant d'embaucher quiconque pour effectuer les tâches dévolues aux salariés. La décision a été rendue, le 6 septembre. Dans cette cause, le Syndicat des

Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce tente de prouver qu'il y a utilisation de briseurs de grève à l'usine située à Saint-Augustin, dans la région de Québec. Le débat reprendra devant les tribunaux, le 19 septembre. Le conflit de travail dure depuis le 5 août 1994. L'affrontement s'est envenimé, cet été, lorsqu'un homme, soupçonné par le syndicat d'avoir été un travailleur illégal, a péri, écrasé sous un bloc de granit. La compagnie avait nié qu'il s'agissait d'un scab.

Corps repêché

Les pompiers de Québec ont repêché le corps d'une femme d'une quarantaine d'années dans la rivière Saint-Charles, la nuit dernière à la hauteur du pont Drouin. Selon la police, il s'agirait d'un suicide. Le cadavre aurait séjourné dans l'eau depuis quelques jours, d'après les premières constatations visuelles effectuées sur place.

SAINT-RAYMOND Priorité au projet de marina

Le projet de marina pour motoneige de Saint-Raymond a pris le premier rang lors du classement établi par les représentants de la MRC de Portneuf en vue de l'octroi d'argent du Fonds d'interventions régionales pour 1996-1997. L'an dernier, ce même projet avait pris la seconde place avant de voir sa demande au FIR être refusée. Des modifications majeures ont été apportées au projet depuis, notamment concernant l'emplacement unique de la marina. La Chambre de commerce de Saint-Raymond, qui pilote le projet, prévoit maintenant construire un seul édifice pour l'accueil et l'entreposage. D'ailleurs, la demande de 70 000\$ servira à ériger cet infrastructure près de l'actuelle bâtisse de la Chambre de commerce. Les projets de parc industriel à Saint-Marc-des-Carrières (173 000\$) et de parc nautique à Portneuf

(200 000\$) ont pris respectivement les 2e et 3e places. M.G.

LAC DROLET 600 visiteurs au Festival de musique et de métiers traditionnels

Le tout premier Festival de musique et de métiers traditionnels organisé le week-end dernier à la Maison du Granit, aura finalement attiré plus de 600 visiteurs durant les deux jours de sa tenue. Les personnes qui ont assisté au festival ont pu voir dans cet établissement membre de l'Éco-Musée de la Haute-Beauce l'exposition Légendes du morne qui retrace l'histoire des gens qui ont vécu autour de l'industrie du granit dans les années quarante ainsi que des démonstrations de taille de pierre de granit. Les visiteurs ont également pu apprécier les nombreux spectacles de musique traditionnelle dans l'enceinte de l'amphithéâtre extérieur de la Maison du Granit, au sommet du mont Saint-Sébastien. Pour Ginette Fillion, régisseur de la Maison du Granit, cette première expérience s'est révélée fort concluante. I.B.

LAC-MÉGANTIC Enquête de Pierre Rainville le 9 novembre

L'enquête préliminaire de Pierre Rainville, 43 ans, accusé du meurtre prémédité de Mariette Giroux, 52 ans, de Lac-Mégantic, a été fixée au 9 novembre. Lors d'une brève comparution, hier, les parties se sont entendues pour procéder à la communication de la preuve le 5 octobre. Mariette Giroux a été retrouvée sans vie par ses deux fils, à son domicile de Lac-Mégantic,



VAL-BÉLAIR Heureux

M. Robin Lizotte, de Val Bélaire, n'en croyait pas ses yeux, le 30 août, lorsque l'animateur de l'émission *La poule aux oeufs d'or*, Guy Mongrain, a ouvert l'enveloppe contenant un gros lot de 225 000\$. M. Lizotte partage le gros lot avec M. Serge Fournier, aussi de Val Bélaire. Ils ont aussi empoché 3000\$ au jeu des tableaux.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

QUÉBEC Saint-Vincent a besoin de vous

La Société Saint-Vincent-de-Paul tient une campagne de soucription à son image, sur le thème de *Sans faire de bruit*, jusqu'au 6 octobre. On vise à amasser 150 000\$ pour assurer le fonctionnement de la maison multiservice familiale dont l'organisme a pris possession au début de 1995 et qui sert pour des cours de cuisine aux démunis ainsi que pour des organismes affiliés. Les surplus seront distribués parmi celles des 95 conférences paroissiales. On voit ici Mgr Maurice Couture, archevêque de Québec, lui-même Père de Saint-Vincent-de-Paul, avec M. Raymond Garneau.

Les affaires publiques? Ça va bien, merci!

DROIT DE PAROLE • OPTION ÉDUCATION
NATIONS • LUMIÈRE SUR LE MONDE



Que se passe-t-il dans notre société? Comment va le monde?
Quatre émissions approfondissent les grandes questions de l'heure.
Que ça aille bien ou mal, vous le saurez.

Radio
Québec

OUVREZ, VOUS VERREZ.

Il prend la fuite après avoir causé un accident mortel

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

QUÉBEC — La Sûreté du Québec tentait toujours hier soir de vérifier si le conducteur d'une voiture que ses agents venaient d'intercepter à la sortie de la réserve faunique des Laurentides était bien celui qui avait pris la fuite à la suite d'un accident où une femme, originaire de la région de Laval, avait perdu la vie quelques instants plus tôt.

L'accident s'est produit vers 15 h 30, à 6 kilomètres au sud de l'intersection des routes 169 et 173.

Selon les premiers constats, trois véhicules, un motorisé, une voiture de marque Cavalier et un camion circulaient en direction de Québec quand le conducteur de la voiture a décidé de doubler le camion qui le précédait.

Au même moment, une autre voiture, une Honda Civic, conduite par la victime, arrivait en sens contraire.

La dame aurait tenté d'éviter l'auto qui lui faisait face, a pris l'accotement et perdu le contrôle de son auto qui a abouti contre le motorisé qui, lui, était à la queue du convoi.

La femme est morte sur le coup alors que les deux passagers du motorisé ont été légèrement blessés.

Mais le conducteur de la voiture de marque Cavalier, responsable, selon la SQ, de l'accident a décidé de faire fi de ses responsabilités et a déguerpé en direction de Québec.

C'est ce dernier, semble-t-il, qu'on aurait intercepté plus tard alors qu'il était sur le point de gagner l'autoroute Laurentienne.

L'enquête permettra de vérifier si l'individu était en état de conduire et surtout de connaître les motifs de sa fuite.

CONDOMS PÉRIMÉS 600\$ d'amende

QUÉBEC (PC) — La compagnie Distribution R. Pagé a été condamnée hier à une amende de 600\$ après avoir plaidé coupable à trois chefs d'accusation relativement à la saisie, l'an dernier, de 2,5 millions de condoms périmés.

La compagnie de Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Québec, a reconnu sa culpabilité à trois des cinq chefs d'accusation portées contre elle au printemps 1994 par Santé et Bien-Être social Canada. Les deux autres accusations sont tombées, faute de preuves.

L'enquête a démontré que l'entreprise avait négocié l'achat de ces 2,5 millions de préservatifs périmés avec une firme de Corée du Sud au prix de deux à trois sous l'unité. Les capotes anglaises se retrouvaient ensuite dans un nouvel emballage sur lequel la date d'expiration avait été falsifiée. Les condoms étaient alors vendus environ un dollar l'unité.

La plupart des préservatifs ont été saisis dans un camion prêt pour la livraison. Toutefois, certains étaient déjà en vente dans des pharmacies et dans des machines distributrices placées dans des endroits publics.

Le propriétaire de Distribution R. Pagé, de même qu'une autre compagnie, doivent répondre d'autres accusations, en rapport avec cette affaire en janvier prochain.

Archéologie: le grand chantier

Le sous-sol du Vieux-Québec renferme des trésors. Des trésors archéologiques, s'entend. Les fouilles entreprises par Pares Canada, cet été, au parc de l'Artillerie, permettront d'écrire (ou de réécrire) l'histoire militaire et industrielle de Québec, du régime français à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Pares Canada ouvre son chantier au public dimanche, de 10h à 16h. J'ai visité les lieux, mercredi, avec un groupe de journalistes. C'est impressionnant. Plein de fantômes. Ceux des militaires français qui ont construit les Nouvelles Casernes à partir de 1749. Ceux de la garnison britannique qui quittera Québec en 1871. Les fantômes, enfin, des bêtes de somme de l'industrie de guerre, c'est-à-dire des ouvriers de l'Arsenal.

Le chantier archéologique du parc de l'Artillerie est le plus ambitieux depuis les fouilles du palais de l'intendant et de la terrasse Dufferin. Une cinquantaine de spécialistes, dont 26 fouilleurs, y travaillent. Les fouilles se poursuivront durant deux saisons encore.

Les archéologues se sont d'abord intéressés au secteur des fortifications surplombant la côte du Palais, plus précisément à la tenaille des Nouvelles Casernes. Ils ont mis au jour plusieurs vestiges et de nombreux artefacts: des cartouches, balles, creusets pour la fonte, fours en briques,

coulées de lait, roues d'engrenage, murs et fondations datant de plus de deux siècles, latrine militaire géante, etc..

LA PROMENADE DES REMPARTS

Déjà, on peut imaginer l'intérêt historique et touristique de la mise en valeur des lieux. Entre les remparts et les Nouvelles Casernes, les visiteurs pourront marcher dans les traces d'une histoire locale qui fut tout sauf banale. Faut-il rappeler que l'histoire de l'Amérique du Nord s'est écrite ici, en bonne partie?

Pares Canada a signé, en mars, un bail de 42 ans avec l'Hôtel-Dieu. Son mandat est de consolider les remparts jusqu'à la côte du Palais. La restauration des Nouvelles Casernes, grandes comme deux cathédrales, viendra plus tard. Les fouilles archéologiques sont la première étape de cette réfection des fortifications au nord et à l'est.

Ensuite, on pourra faire, à pied, le tour complet du Vieux-Québec haute-ville sans jamais quitter les remparts. Les Québécois en rêvent depuis toujours. Je crois qu'on ne verra pas cela avant 2008. Québec fêtera alors ses 400 ans d'existence. C'est aussi l'évaluation raisonnable de Jean



Louis-Guy Lemieux

Desautels, de Pares Canada.

DES OUVRIERS ÂGÉS DE 12 ANS

S'il y a un site qui nous rappelle que Québec fut une ville de garnison durant près de 300 ans, c'est bien celui du parc de l'Artillerie. Les vestiges de l'Arsenal parlent, eux, éloquemment, de l'ordre marchand et de

l'industrie de guerre.

Les vieux Québécois se souviennent encore de «l'Arsenal du Dominion». L'usine de munitions n'a été fermée définitivement qu'en 1964. Durant la guerre 39-45, quelque 2000 ouvriers fabriquaient des cartouches et des obus dans l'usine de la côte du Palais.

Ce qu'on a voulu oublier et pour cause, c'est que, du début du siècle aux années 40-50, l'Arsenal a exploité, honteusement, une main-d'œuvre locale à bon marché. Des femmes mais aussi des enfants âgés de 12, 13 et 14 ans. Une brochure de Pares Canada en témoigne. Elle s'intitule: «Les travailleurs de l'Arsenal de Québec, 1879-1964».

En visitant le chantier de fouilles, on imagine aisément ce qu'ont été les conditions de travail dans cette usine de guerre. Durant les deux

grandes guerres, elle fonctionnait sept jours par semaine, 24 heures par jours. Tellement qu'en 1939, on ouvre l'Arsenal de Valcartier. Et, en 1940, l'usine de munitions du quartier Saint-Malo. En tout, les trois usines d'armement embauchaient pas moins de 12 000 ouvriers. Un monde.

De 1884 à 1938, on retrouvait même une succursale de l'Arsenal sur les Plaines, au pied de la Citadelle. C'étaient les «Cove Fields», de triste mémoire. Quelque 200 femmes sous-payées assuraient les dernières opérations d'assemblage des cartouches et des obus.

Le développement de l'Arsenal du Vieux-Québec a toujours suivi les grands conflits armés. Au moment de la guerre des Boërs (1899), 400 personnes y travaillaient. Les ateliers de la côte du Palais connurent un dernier regain d'activité au moment de la guerre de Corée (1950).

En novembre 1964, la cloche appelant les ouvriers du Palais sonne pour la dernière fois. La vie du quartier en fut changée profondément.

Depuis, le secteur de l'Arsenal du parc de l'Artillerie sert de stationnement automobile aux employés de l'Hôtel-Dieu. Tout cela devrait changer bientôt.

La Société immobilière de Québec achève son stationnement souterrain géant. Et le gouvernement fédéral s'est enfin mis à l'ouvrage pour restaurer le dernier «trou» du Vieux-Québec haute-ville.

Aux citoyens de se manifester Québec songe à mettre sur pied neuf nouveaux conseils de quartier d'ici 1998

■ QUÉBEC — Si les citoyens en manifestent la volonté, la ville de Québec sera dotée de 11 conseils de quartier d'ici 1998, qui remplaceront les comités consultatifs. L'expérience des conseils de quartier tentée dans les secteurs du Vieux-Limoilou et de Saint-Jean Baptiste depuis deux ans s'est avérée positive.

C'est la raison pour laquelle la Ville demandera à l'Assemblée nationale une modification à sa charte pour lui permettre de créer officiellement les conseils de quartier, à raison d'un maximum de quatre nouveaux par année.

Le programme d'aménagement des ruelles et le projet de recyclage de la caserne du Vieux-Limoilou sont parmi les projets que les conseils de quartier

Des pétitions d'au moins 300 noms exigées

ont mis de l'avant, et permis de réaliser.

Dans leurs rapports, les conseils de quartier du Vieux-Limoilou et de Saint-Jean Baptiste notent que les recommandations mises de l'avant ont été respectées par l'administration municipale.

Les conseils de quartier, visant à rapprocher le citoyen et l'administration municipale, sont formés de neuf

personnes, dont sept sont élues. Ils doivent par la suite choisir deux autres personnes qui représenteront le conseil municipal.

TROIS HOMMES, TROIS FEMMES

Parmi les sept élus, il doit y avoir trois hommes et trois femmes, et un représentant des gens d'affaires.

Dans le quartier du Vieux-Québec-Colline parlementaire-Cap-Blanc, il y aura une exception. Le conseil devra compter 11 membres, dont trois représentants des gens d'affaires.

Il y aura formation d'un conseil de quartier uniquement si la population en exprime le désir avec à l'appui une pétition contenant au moins 300 signatures.

La Ville veut faire modifier sa charte

QUÉBEC — La Ville de Québec à l'intention de mieux régir la circulation des autobus de touristes dans le Vieux-Québec, ainsi que les activités des vendeurs artisans et des amuseurs publics. Elle s'adressera à l'Assemblée nationale pour faire modifier sa charte et ainsi obtenir le pouvoir de légiférer dans ces domaines.

Dans son document explicatif accompagnant le projet de loi modifiant sa charte, la Ville mentionne vouloir adopter des règles de circulation pour préserver la tranquillité des résidents tout en répondant aux besoins de l'industrie touristique. On sait que le tourisme par autocar a beaucoup gagné en popularité ces dernières années, de sorte que des citoyens du Vieux-Québec se

plaignent de plus en plus du bruit et de l'achalandage créés par les autobus.

Québec veut également mieux régir les activités des vendeurs artisans et des amuseurs publics. «Les pouvoirs actuels sont mal adaptés et rendent difficiles les interventions propres à maintenir l'équilibre entre les fonctions résidentielles, commerciales et touristiques dans la ville», lit-on dans le document explicatif. Au total, la Ville demande 34 modifications à sa charte, plusieurs étant d'ordre purement technique, ou pour s'adapter aux moyens modernes de communication. Ainsi, la ville demande le droit pour le comité exécutif de siéger à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux.

Vente des équipements en location

Kayaks • Kayake de mer
Canots • Accessoires
Sacs à dos • Tentes
Accessoires pour le camping
Autres spéciaux

Samedi 9 septembre, dès 9h00

30 à 50 %

L'AVENTURIER La vente que vous attendiez...
pour des prix à couper le souffle!

• Vente • Location • Formation • Destinations aventure

Québec : 710, Bouvier, #135, 624-9088

GRANDEUR NATURE

CRUISE EN CATAMARAN
Famille Dufour II

Prenez une journée pour admirer la symphonie des couleurs de l'automne sur le majestueux fleuve Saint-Laurent et sur la réputée rivière Saguenay jusqu'à Cap-Trinité, sans oublier la visite aux baleines...

Tarifs spéciaux à partir du 4 septembre 95

Croisière de l'Isle-aux-Coudres incluant le dîner, le service et les taxes	Croisière de Québec incluant les 3 repas, le service et les taxes
Adulte: 99\$	Adulte: 139\$
Enfant: 49\$	Enfant: 69\$

Demandez nos forfaits «croisière-séjour»
1-800-463-5250

FAMILLE DUFOUR
La villégiature par excellence!

On remue pelle et terre pour vous

On est fier de vous offrir le meilleur rapport qualité-prix et toujours "service compris".

Visitez nos immenses serres remplies de plantes d'intérieur: orchidées, bougainvilliers, hibiscus, etc.

Pour constater ce que veut dire la "différence", voyez notre fleuristerie, nos fleurs séchées, nos pots et cache-pots et notre vaste département d'artisanat.

Tulipes 949\$
50 bulbes

Chrysanthème 499\$
d'automne vivace
Pot 6 litres

FLORALIES JOUVENCE
CENTRE JARDIN

BOTANIX

SAINTE-FOY
2020, Jules-Verne
boul. Charest Ouest, sortie Jean-Garvin

LÉVIS
4760, boul. de la Rive-Sud

VENTE PROGRESSIVE en pépinière

60%

40% Arbres Arbustes Conifères

50%

Jusqu'au 8 septembre
Les samedi 9 et dimanche 10
Le lundi 11 septembre

Jusqu'à épuisement des stocks



À cause des déversements, « quand la marée est basse, les gens qui se promènent ont affaire à des senteurs », déplore vertement le maire de Saint-Michel-de-Bellechasse, Denis Breton

Les petites histoires d'horreur de Saint-Michel

Des égouts déversés dans le fleuve, des problèmes d'eau potable, une population qui fuit : le maire lance un cri d'alarme

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ SAINT-MICHEL — « Ça ne peut plus durer. Il faut qu'il se fasse quelque chose. Maintenant! »

Ces propos, c'est le maire de Saint-Michel-de-Bellechasse, Denis Breton, qui les tient.

Il en a manifestement plein les bottes des égouts et de la merde et du papier hygiénique et du reste qui dans sa municipalité sont déversés directement dans le fleuve. Il a en tête aussi que l'approvisionnement en eau potable de ses administrés est couci-couça. Il déplore également que tout développement réel soit stoppé chez lui et que la population dépérisse.

Le maire Denis Breton s'est ouvert de ces problèmes avec lesquels doivent composer les élus de Saint-Michel-de-Bellechasse au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL.

Petite localité d'un peu moins de 1700 habitants, Saint-Michel-de-Bellechasse n'est pas pour autant un quelconque « Saint-en-Arrière » qui aurait été oublié dans la région de « nulle part ».

Desservi par l'autoroute 20 et la route 132, doté d'une marina toute neuve, le village se situe à quelque 20 minutes de Lévis. Avec sa position particulière sur le fleuve Saint-Laurent, son très riche patrimoine bâti résolument 18e siècle, Saint-Michel est un des très beaux villages du Québec.

Seulement, les égouts et l'aqueduc témoignent eux aussi d'une époque révolue, la population en ayant refusé des neufs à au moins une occasion par le passé. À Saint-Michel, les bornes-fontaines sont donc inconnues tout comme le plus simple équipement de traitement des eaux usées. Et quand le maire Breton indique qu'il faut faire quelque chose, c'est à un projet de services modernes qu'il songe. Il y a de quoi.

« Nous avons cinq ou six gros émissaires qui sortent directement au fleuve. Par exemple, de chaque côté de la marina, un site exceptionnel, il y a ceux de l'hôpital et du couvent. Et un peu plus loin, il y a celui de l'école Le Phare. Quand la marée est haute, les

émissaires sont dans l'eau. Mais quand elle est basse, et surtout un été comme on a eu cette année, les gens qui se promènent ont affaire avec des senteurs », explique posément le maire de Saint-Michel.

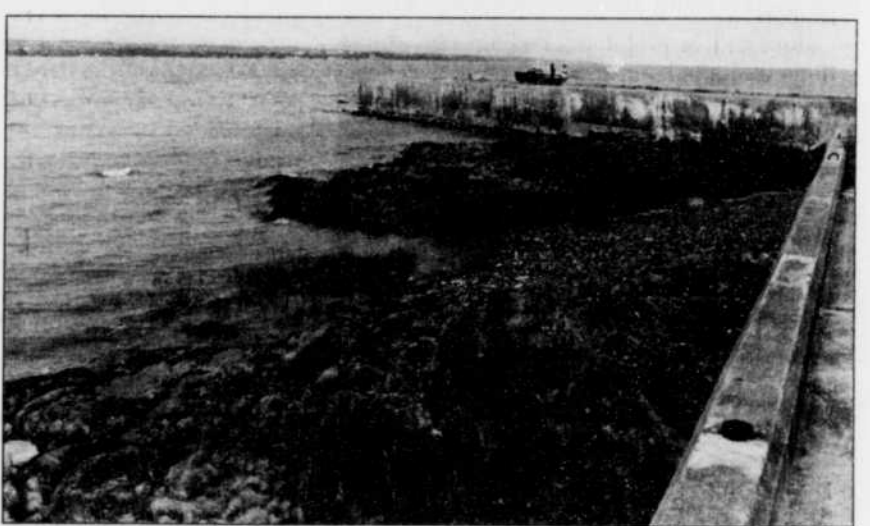
Destiné aux malades chroniques, l'Hôpital-Notre-Dame-de-Lourdes compte 80 lits; le collège privé Dina Bélanger accueille 136 élèves, dont 37 pensionnaires, et 11 professeurs; l'école publique, entre 150 et 200 étudiants.

Il y a plus et le maire ne cache d'ailleurs pas quelques autres petites histoires d'horreur. Par exemple, le ruisseau de la Chapelle, qui traverse le village, reçoit allègrement le papier hygiénique usé de propriétaires riverains; ailleurs, des résidants ont connecté leur égout domestique sur les égouts pluviaux.

À l'hôtel de ville, les cartes du secrétaire-trésorier Ronald Gonthier recourent les indications du maire. Selon ces documents administratifs, il y a 21 points de déversement d'égout au fleuve!

LEAU POTABLE

Au chapitre de l'eau potable, la situation est également un peu spéciale à Saint-Michel. Le clou en est un aqueduc privé exploité par la bien nommée « La Société d'aqueduc de Saint-Michel », un réseau qui, bien que certains de ses parties soient récentes, n'en a pas moins été implanté au siècle dernier.



Le quai de Saint-Michel-de-Bellechasse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans l'affaire des recours collectifs du Québec et de l'Ontario en matière d'implants mammaires au gel de silicone

FRANCINE POWER
-et-
ACEF CENTRE
Requérantes
C.
**BRISTOL MYERS SQUIBB COMPANY,
MEDICAL ENGINEERING CORPORATION,
LES ENTREPRISES RÉAL LAPERRIÈRE INC.,
BRISTOL MYERS SQUIBB CANADA INC.**
Intimées

SUSAN IRENE SERWACZEK
Requérante
C.
MEDICAL ENGINEERING CORPORATION
-et-
BRISTOL MYERS SQUIBB COMPANY
Intimées

PROVINCE DE QUÉBEC
Cour supérieure
District de Montréal
(Recours collectif)
NO: 500-06-000004-917
**L'HONORABLE JUGE
ANDRÉ DENIS, j.c.s.**

PROVINCE DE L'ONTARIO
London (Ontario)
NO: 17629/94
**L'HONORABLE JUGE
WINKLER**

AVIS DE RÈGLEMENT ADRESSÉ AUX PORTEUSES D'IMPLANTS MAMMAIRES

A. Toutes les personnes qui ont déjà été porteuses d'implants mammaires et qui résident dans les provinces du Québec ou de l'Ontario, ou qui ont un implant mammaire dans l'une de ces provinces, ainsi que leurs conjoints, leurs enfants majeurs, leur père et mère, leurs autres parents, leurs autres proches et leur succession.

Des recours collectifs ont été intentés dans les provinces du Québec et de l'Ontario. Le 31 juillet 1995, ces recours furent autorisés afin de rendre exécutoire le Règlement décrit dans le présent avis. Les recours collectifs couvrent toutes les réclamations pour lesquelles les Tribunaux du Québec et de l'Ontario sont compétents en matière d'implants mammaires conçus, fabriqués, vendus ou distribués par Medical Engineering Corporation ("M.E.C."), Bristol-Myers Squibb Canada Inc., Bristol-Myers Squibb Company et/ou toute Intimée ou Partie exonérée, telle que décrite au Règlement, sous les marques de commerce incluant notamment, MEME, REPLICON, OPTIMAM, NATURAL "Y" et SURGITEK ("Implants M.E.C.").

Le 31 juillet 1995, les Tribunaux ont décrit pour les fins du Règlement les groupes liés par le Règlement comme suit:

pour le Québec:

A. Toutes les personnes qui ont reçu un ou plusieurs Implants M.E.C. au Québec ou toutes les personnes qui ont reçu un ou plusieurs Implants M.E.C. à l'extérieur du Québec et qui résidaient au Québec avant ou à la date de l'approbation de ce Règlement, peu importe qu'elles sachent être ou avoir été porteuses d'un Implant M.E.C.

B. Toutes les personnes comprenant leur conjoint, leur père et mère, leurs enfants majeurs (à l'exclusion donc des enfants mineurs), leurs autres parents, leurs autres proches et leur succession, qui, en raison de leur relation personnelle avec une Porteuse d'un implant M.E.C. mentionnée ci-dessus, ont ou pourraient avoir des réclamations reliées aux Implants M.E.C.

et pour l'Ontario:

A. Toutes les personnes qui ont reçu un ou plusieurs Implants M.E.C. en Ontario ou toutes les personnes qui ont reçu un ou plusieurs Implants M.E.C. à l'extérieur de l'Ontario et qui résidaient en Ontario avant ou à la date de l'approbation de ce Règlement, peu importe qu'elles sachent être ou avoir été porteuses d'un Implant M.E.C.

B. Toutes les personnes comprenant leur conjoint, leur père et mère, leurs enfants majeurs (à l'exclusion donc des enfants mineurs), leurs autres parents, leurs autres proches et leur succession, qui, en raison de leur relation personnelle avec une Porteuse d'un implant M.E.C. mentionnée ci-dessus, ont ou pourraient avoir des réclamations reliées aux Implants M.E.C.

Vous êtes membre des groupes si vous êtes visés par l'une des descriptions des membres ci-haut et ce, que vous ayez ou non intenté votre propre poursuite individuelle, que vous soyez membre ou non (ou que vous soyez exclus) d'un autre recours collectif, et que, présentement, vous ayez ou non une condition médicale reliée à vos implants mammaires.

Le Règlement prévoit que:

- Les Intimées paieront une somme de 20 500 000\$ en devises américaines (approximativement 29 000 000\$ en devises canadiennes) au bénéfice du groupe;
- Les Membres liés par le règlement qui déposent en temps opportun une réclamation pour certaines maladies ou conditions peuvent être admissibles à une indemnité en vertu du Règlement et ce, sans avoir à prouver un lien de causalité;
- Les indemnités à être versées aux Membres liés par le règlement seront fixées en tenant compte de la nature de la maladie ou de la condition, du niveau d'incapacité, de la date d'apparition des symptômes de qualifications et de certaines conditions préexistantes;
- Les membres des groupes qui ne désirent pas participer au présent Règlement peuvent s'en exclure;
- Les dates importantes suivantes s'appliquent:
 - Date limite pour l'exclusion - 8 janvier 1996
 - Date limite pour l'inscription et le dépôt d'une réclamation au Plan d'indemnisation immédiate - 8 février 1996
 - Date finale pour toutes les inscriptions - 9 septembre 1996;
- Pour recevoir une indemnité, les Réclamantes doivent s'inscrire auprès du Gestionnaire des réclamations. Vous devez vous inscrire même si vous avez donné votre nom à l'ACEF Centre, au Règlement américain ou à tout autre organisme.

IMPORTANT: Pour obtenir le Guide d'information détaillé et les formulaires nécessaires pour vous inscrire, faire une réclamation ou vous exclure, veuillez compléter et faire parvenir le coupon ci-joint au Gestionnaire des réclamations ou composez le 1-800-604-6837 pour en faire la demande. Compte tenu des dates limites, veuillez agir sans délai.

Les procureurs du groupe du Québec

UNTERBERG, LABELLE, LEBEAU
1980, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3H 1E8
SYLVESTRE CHARBONNEAU
740, avenue Atwater
Montréal (Québec)
H4C 2G9

Les procureurs du groupe de l'Ontario

SISKIND, CROMARTY, IVEY & DOWLER
680, rue Waterloo
London (Ontario)
N6A 3V8

Cet avis a été approuvé par les tribunaux.

Demande pour obtenir le Guide d'information et les formulaires
(Règlement des recours collectifs du Québec et de l'Ontario en matière d'implants mammaires)

Nom de famille: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Province: _____ Pays: _____
Code postal: _____
Téléphone (résidence) _____ (travail) _____

Information en français Information in English

Veuillez poster cette demande au Gestionnaire des réclamations

LONDON LIFE
a/s: Gestionnaire des Réclamations
2001, avenue Université
Bureau 1120
Montréal (Québec)
H3A 1T9

LONDON LIFE
a/s: Gestionnaire des Réclamations
T-747
255, avenue Dufferin
London (Ontario)
N6A 4K1

Loto-Québec		RÉSULTATS	
649		1010-Québec	
Tirage du	95/09/06	GAGNANTS	LOTS
07 18 21 23 32 46		6/6	2 1 136 462,30 \$
Numéro complémentaire: 38		5/6+	5 136 375,50 \$
		5/6	480 1 136,40 \$
		4/6	22 108 47,30 \$
		3/6	362 477 10,00 \$
		Ventes totales:	18 156 932,00 \$
		Prochain gros lot (approx.):	2 500 000,00 \$
		Prochain tirage:	95/09/09
Extra.		Banco	
Tirage du	95/09/06	Tirage du	95/09/07
NUMÉROS	LOTS	02 04 05 12 15	
289674 100 000 \$		17 18 19 21 30	
89674 1 000 \$		32 33 34 39 43	
9674 250 \$		46 52 54 58 66	
674 50 \$		Prochain tirage:	95/09/08
74 10 \$			
4 2 \$			

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES 9 ET 10 SEPTEMBRE 1995 PORTES OUVERTES SUR LE MASSAGE et les approches psycho-corporelles

15e anniversaire

Les 9 et 10 septembre 1995, de 12h à 18h au
CENTRE PSYCHO-CORPOREL
675, Marguerite-Bourgeoys, Québec
418. 687. 1165

24 conférences-démonstrations continues
Massages au prix des années 80
Prix de présence

Bienvenue à toutes et à tous!
(Réservation nécessaire pour les massages)

SANS FRAIS: 1 800 473. 5212 Télécopieur: 418. 687. 1166
Directeur: Yvon Dallaire, psychologue
Membre de l'Ordre des Psychologues du Québec

Gabriel Fontaine perd une bataille

La voie est ouverte pour un procès

OTTAWA (LE SOLEIL et PC) — L'ex-député conservateur Gabriel Fontaine a finalement perdu la bataille qu'il menait depuis quatre ans pour faire annuler les poursuites qui pesaient sur lui relativement à des accusations de corruption.

Le député de la circonscription de Lévis a été accusé en 1991 de fraude et d'abus de confiance.

Les accusations concernaient des contrats gouvernementaux de plus de 100 000 \$.

Le procès n'a pas encore eu lieu parce que M. Fontaine soutenait que la cour criminelle n'avait pas le droit de se pencher sur cette affaire.

Selon lui, seul un comité des Communes qui a pour mandat de vérifier les dépenses des députés aurait eu le pouvoir de juger sa cause.

La Cour suprême a rejeté jeudi l'appel de Gabriel Fontaine, ce qui ouvre la voie à la tenue d'un procès.

PAS DE COMMENTAIRE

Joint par LE SOLEIL, l'ex-député conservateur de Lévis a d'emblée précisé que la Cour suprême ne l'avait pas débouté. La plus haute cour fédérale a plutôt fait savoir qu'elle n'analyserait pas le dossier, a-t-il indiqué en substance.

« Je ne ferai aucun commentaire. Je n'ai d'ailleurs jamais commenté ce dossier-là », a sans plus ajouté M. Fontaine.

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

Le juge Drouin n'a jamais traité M^e Suzy Gagnon de folle

Le psychologue Donald Denver a menti

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le psychologue Donald Denver a menti au Conseil de la magistrature: jamais le juge Jean Drouin n'a traité M^e Suzy Guylaine Gagnon de folle.

Le procureur du conseil, M^e François Aquin, a dû rétablir les faits lui-même, hier, après que M. Denver eut réitéré son accusation en réponse à une question du procureur du juge, M^e Raynold Langlois. D'ailleurs, M^e Aquin a lui-même interrompu le président du comité d'enquête du Conseil de la magistrature, le juge Louis Vaillancourt, qui s'appretait à faire la mise au point. La lecture des notes sténographiques du procès de 35 jours ne comporte aucune mention de la sorte.

Le psychologue n'en soutenait pas moins, hier, que «durant tout le procès, le juge Drouin a traité M^e Gagnon comme une folle, en lettres majuscules, une incompétente, une imbécille et un bambin d'école qui ne connaît rien». Mais M. Denver n'en était pas à une contradiction près...

S'il a admis qu'au cours du procès, le juge Drouin avait des raisons d'être perplexé devant certaines de ses réponses, M. Denver a affirmé que c'était la première fois qu'un juge lui demandait de nuancer son rapport d'expertise. Ce à quoi M^e Langlois devait lui répondre: «C'était peut-être aussi la première fois qu'une procureure de la Couronne et qu'un juge s'apercevaient d'une différence entre les faits et votre rapport!»

Alors qu'il se plaint aujourd'hui des interventions du juge, M. Denver, lui a-t-on fait remarquer, a déclaré au procès qu'il les appréciait... À plusieurs reprises, d'ailleurs, le juge Drouin a

expliqué au psychologue qu'il le questionnait simplement pour mieux comprendre. «Mais il n'obtenait pas les réponses qu'il cherchait», a observé M. Denver.

À son tour en après-midi, M. Gilles Beaulieu, l'autre psychologue plaignant à la suite du procès d'un père reconnu coupable d'agressions sexuelles sur ses deux filles, a donné cette même explication aux quatre juges membres du comité d'enquête. Lui aussi a dû être ramené à l'ordre par le juge Vaillancourt parce qu'il donnait de trop longues réponses ne correspondant pas aux questions posées par M^e Langlois.

À sa première expérience comme témoin expert devant les tribunaux, le docteur en psychologie se plaint d'avoir été traité différemment de ses deux conseillers ayant déposé pour la poursuite. Travaillant bénévolement sous la supervision de M. Denver, le psychologue n'a guère apprécié les remarques du juge Drouin laissant entendre qu'il n'ait agi que par intérêt financier. Pourtant, lui a-t-on fait observer, il avait taxé ses conseillers de la partie adverse des mêmes intérêts au cours du procès.

«Il a résumé mon rôle à celui de porteur de valises, a dit le psychologue au sujet du juge. Ses propos et insinuations étaient totalement gratuits, malhonnêtes, mensongers et diffamatoires puisqu'il ne s'appuyait sur aucun fait. Il m'a tout enlevé: ma réputation professionnelle, ma bonne foi et il m'a même accusé d'avoir tenté d'influencer le tribunal en erreur.»

Si le juge ne s'est jamais montré désobligeant à son endroit, a admis M. Beaulieu, ses interrogatoires «subtils» lui ont fait trouver «l'exercice douloureux». Pourtant, a-t-il encore dû admettre, jamais au cours du procès ne s'est-il plaint de cette «douleur» auprès du juge Drouin.

Ce matin, la principale plaignante, M^e Gagnon, déposera devant le comité du Conseil de la magistrature.

Trois nouveaux circuits touristiques dans la région

Un moyen d'allonger le séjour des visiteurs

DESCHAMBAULT — Trois brochures proposant sept circuits touristiques mettant en valeur le patrimoine culturel, naturel et récréo-touristique entourant le cœur historique de Québec, viennent d'être présentées, à Deschambault, par l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec.

Ces nouveaux produits ont pour but de contribuer au prolongement de la durée de séjour des visiteurs dans la région. Une première brochure propose la visite de l'île d'Orléans et

celle du pays des contes et légendes du Domaine des Seigneurs de Beauré.

La seconde transporte les visiteurs vers Portneuf, pays des mille et un lacs et rivières. Elle guide aussi les touristes vers la nature grandiose de la Jacques-Cartier.

La troisième brochure offre des balades au centre de la région de Québec. Quelque 120 000 exemplaires sont disponibles gratuitement dans les différents bureaux d'information touristique de la région de Québec. M.G.

L'Environnement déménage au «G»

Un mémo du sous-ministre indique que le tout se fera d'ici deux ans

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — La grande famille du ministère de l'Environnement et de la Faune — plus de 1100 fonctionnaires à Québec — déménage sous un même toit, le complexe «G».

Un mémo, signé par le sous-ministre Jean Pronovost, le 5 septembre, l'affirme, après des mois de rumeurs: le cabinet du ministre et l'ensemble des directions centrales se retrouveront dans l'édifice Marie-Guyart d'ici deux ans au plus tard.

La «migration» débutera probablement en décembre. En fait, le ministre Jacques Brassard et son entourage pourraient être les premiers à faire leurs boîtes.

Selon nos informations, le député-ministre de Lac-Saint-Jean est appelé à dominer la vie parlementaire. Il s'installerait au 30^e étage du «G». Pour l'heure, l'endroit héberge un club MED, le surnom pour les fonctionnaires mis en disponibilité. L'étage compte déjà sur une suite

ministérielle dûment aménagée.

M. Brassard s'est fait récemment la main dans le domaine du déménagement. Le 5 juin, il a quitté l'édifice du Revenu, sur la rue Marly, à Sainte-Foy, pour emménager au 150, René-Lévesque, où les employés de l'État s'occupant de la Faune sont installés depuis 25 ans.

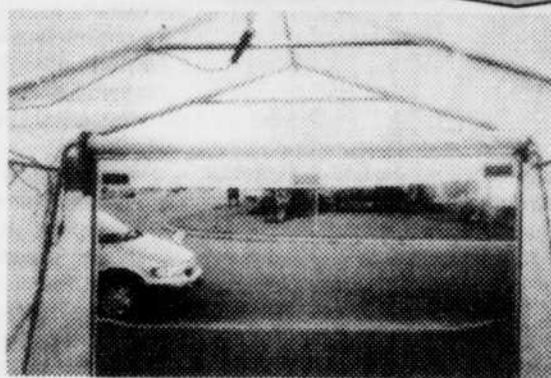
La note du sous-ministre rappelle qu'en mai, une annonce avait été faite pour dire que les effectifs du ministère seraient installés dans deux édifices, le «G» et le 150, René-Lévesque. La Société immobilière du Québec n'a pu finalement concrétiser cette hypothèse, précise M. Pronovost.

Il n'a pas été possible de savoir combien coûtera le grand dérangement de l'Environnement. Par contre, en ce moment, cinq bâtiments abritent les directions centrales du ministère et cet éparpillement coûte aux contribuables 125 000 \$ par mois.

Pour l'ensemble de la province, Environnement et Faune emploie quelque 3000 permanents et offre 500 postes occasionnels.

TEMPO

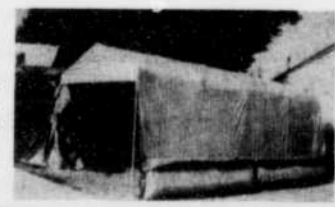
INNOVE AVEC SA NOUVELLE PORTE ÉLECTRIQUE



TEMPO innove pour votre confort! La toute nouvelle porte électrique "TEMPO" séduira tous ceux qui n'aiment pas descendre de voiture chaque fois qu'ils ont à entrer ou sortir de leur abri TEMPO. Activez simplement la télécommande de l'intérieur de votre véhicule et la porte de votre abri TEMPO s'enroulera d'elle-même afin de vous libérer l'entrée. Simple à installer et pratique, la porte électrique s'adapte à tous les abris TEMPO.

ANCREZ-VOUS AVEC TEMPO-LO

Innovateur, le nouveau concept TEMPO-LO s'adapte, sans ancrage, aux revêtements les plus divers: ciment, asphalte ou pavé uni. Flexible, il s'installe également sur des surfaces irrégulières tels le gravier ou la pelouse. TEMPO-LO est muni d'un système de bourses latérales qui, une fois remplies d'eau, forment des contrepoids qui s'adaptent parfaitement aux irrégularités du terrain et qui empêchent tout mouvement ou toute infiltration de neige.



TEMPO RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INDUSTRIEL

• VENTE
• LOCATION
• INSTALLATION
• ENTRETIEN
• RÉPARATION

TEMPO ... l'abri «Éconergique»

621-0777

Carrefour de la Capitale, 710, Bouvier, Québec

DEMANDEZ LA CARTE DE CREDIT TEMPO

INTEGRA 1995

à partir de

278 \$

PAR MOIS



FAITES VITE
Choix de couleurs restreint

ACURA BAIL
31/2 ans

• 1500 \$ comptant ou échange équivalent
• Taxes en sus
• Transport et préparation inclus
• Valeur résiduelle garantie: 8739.65 \$
• Photo à titre indicatif

ACURA
Optima

1^{er} Concessionnaire au Canada. «Satisfaction à la clientèle».

Offre d'une durée limitée

Le seul concessionnaire Acura dans l'est de la province

4901, boul. des Galeries, Québec
(418) 622-8180

AVENTURE ELECTRONIQUE

MEILLEURS PRIX GARANTIS** À QUÉBEC!

NOUS PAYONS LES INTÉRÊTS JUSQU'EN 1996!

6 MOIS

AUCUN INTÉRÊT
AUCUN DÉPÔT

9% D'INTÉRÊT SUR TOUTES LES PRODUITS INFORMATIQUES DE 1995 ET PLUS. 18 PAIEMENTS CONSÉCUTIFS ÉGAUX REQUIS JUSQU'AU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 1995. S.A.C. DÉTAILS EN MAGASIN.

EN COUPONS POUR ACHATS FUTURS PLUS 150 \$ EN LOCATION DE FILMS VIDÉO À L'ACHAT DE WINDOWS 95

<p>Packard Bell</p> <p>LEGEND 20CD MULTIMEDIA</p> <ul style="list-style-type: none"> Processeur 486DX2-66 Mémoire 4 Mo extensible jusqu'à 72 Mo Disque dur 420Mo + Lecteur 3.5" HD Mémoire vidéo 1 Mo + Lecteur CD-ROM Fax Modem et répertoire intégré Carte de son intégré 16 bit Haut-parleurs stéréo de 16 cm MONITEUR EXTRA <p>RABAIS 30%</p> <p>1499⁰⁰</p>	<p>Packard Bell</p> <p>LEGEND 413CD Pentium 75</p> <ul style="list-style-type: none"> Processeur Intel Pentium™ 75MHz Mémoire 8Mo extensible à 72Mo Disque dur 1.05G + Lecteur 3.5" HD Fax Modem 14.4Kbps Quad speed, Multi session, compatible 32 CD-ROM + Souris et clavier Carte de son 16 bit et haut-parleurs stéréo avec 16 3.5" 3D Sound Speakers Mémoire vidéo 16Mo extensible à 72Mo MONITEUR EXTRA <p>RABAIS 30%</p> <p>2599⁰⁰</p>
--	---

<p>Canon</p> <p>IMPRIMANTE COULEUR BJC4000</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution de 720pp Vitesse d'impression de 3 ppm Tout en blanc et couleurs brillantes Chargement automatique et manuel <p>RABAIS 20%</p> <p>479⁰⁰</p>	<p>CREATIVE</p> <p>DIGITAL SCHOOL HOUSE</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour multilingue CD-ROM double vitesse interne Carte de son 16 bits Soundblaster Haut-parleurs satellites <p>RABAIS 40%</p> <p>299⁰⁰</p>
---	---

EN 10 MINUTES, NOUS VOUS BRANÇONS SUR L'INTERNET*

ABONNEMENT, LOGICIELS ET INSTRUCTIONS FOURNIS.

net-ROVER™

INCLUANT JUSQU'À 220 HEURES SUR L'INTERNET

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou livrés en option et ne sont pas disponibles dans tous les magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions, dans la même région, chez un marchand autorisé qui a le marchandisme en stock.

QUÉBEC GALERIES CHAGNON
PLACE LEBOURGNEUF 5300 Boul. des Grands • 828-5500 300 Côte Passage • 835-5300

• Galeries de la Capitale
• Galeries Chagnon
• Place Laurier
• Centre Rivière-du-Loup
• LaGrande Plaque, Rimouski
• Place du Royaume, Chicoutimi

LE QUÉBEC LE CANADA



Plusieurs militants pour le NON ont participé, hier dans un restaurant de Montréal, à la première cérémonie d'intronisation de l'Ordre national du Homard, faisant ainsi écho à « l'incident diplomatique » déclenché par des propos attribués au premier ministre Parizeau, cet été.

Question claire et simple pour Dumont

« Le camp du OUI reprend la tâche que le PLQ n'a pas eu le courage de mener à terme »

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — La question référendaire déposée hier est claire, simple et contient les éléments d'offre de partenariat économique et politique au reste du Canada. Pour Mario Dumont, le camp du OUI reprend ainsi la tâche que le Parti libéral du Québec n'a pas eu le courage de mener à terme.

« On reprend un chantier qui avait été laissé en cours de travaux en 1992 par le Parti libéral, qui avait laissé tomber son programme à l'époque », a commenté hier le chef du Parti de l'action démocratique.

Mario Dumont affirme que le Québec avait la possibilité de régler la sempiternelle question nationale en 1992, mais son ancien parti a préféré enterrement le rapport Allaire et se replier dans le statu quo.

Pour lui, la démarche qu'il mène aujourd'hui avec le PQ et le Bloc est « la suite logique du rapport Allaire ».

« C'est le genre de question que le

Parti libéral aurait dû poser en 1992, dit-il à propos du libellé proposé aux Québécois. Peut-être qu'à l'automne 1995, on ne serait pas pris à reprendre

« C'est le genre de question que les libéraux auraient dû poser en 1992 »

le débat référendaire et que l'on pourrait s'attaquer à d'autres questions. »

Quoi qu'il en soit, les Québécois voteront le 30 octobre et la question référendaire leur donne une belle occasion de se dire OUI, reprend M. Dumont.

RÉPLIQUE À JOHNSON

Quant aux critiques du chef du camp du NON, Daniel Johnson, qui voudrait voir apparaître le mot « pays » dans la

question, Mario Dumont les trouve « insignifiantes ».

Tout comme Jacques Parizeau, il ne voit pas la nécessité d'ajouter le mot pays à une question qui mentionne clairement que le Québec deviendra souverain advenant une victoire du OUI. Le chef de l'ADQ a même tourné la proposition d'amendement de M. Johnson en ridicule.

« Si ça peut nous amener de nouveaux adeptes, si M. Johnson et ses gens nous disent qu'ils vont voter OUI avec la modification, elle mérite d'être considérée. Mais s'il votent NON de toute façon, c'est totalement insignifiant comme amendement. »

Par ailleurs, M. Dumont a répété qu'il préfère que la population se prononce sur une question découlant de l'entente qu'il a signée en juin avec MM. Parizeau et Bouchard.

Le fait que le projet de loi sur l'avenir du Québec ne soit pas adopté ne le gêne pas, au contraire. « Je préfère ne pas voter la loi à l'Assemblée nationale, ça me rendait mal à l'aise. J'avais l'impression que l'on mettait les gens devant un fait accompli. »

Un libellé trop long et trop ambigu au goût du camp fédéraliste

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — De manière unanime, les leaders fédéralistes à Ottawa ont dénoncé hier la question proposée par le gouvernement Parizeau en affirmant qu'elle était « longue » et « ambiguë ».

En tournée dans le Bas-Saint-Laurent, la ministre fédérale chargée de la campagne référendaire, Lucienne Robillard, a déclaré que les souverainistes avaient manqué de courage politique en évitant d'écrire le mot « pays » dans la question.

« Jacques Parizeau n'a pas eu le courage de demander « Êtes-vous d'accord que le Québec devienne un pays souverain, un pays indépendant ? » Pourquoi n'a-t-il pas eu le courage d'inclure ce mot dans la question ? » s'est demandé la ministre du Travail.

Mandatée par le premier ministre Jean Chrétien pour mener la barque fédérale durant le référendum, Mme Robillard a également souligné le manque de clarté de la question, laquelle fait référence à l'entente tripartite conclue entre le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique du Québec en juin.

« Nous savons très bien que cette en-

tente est méconnue des Québécois », a-t-elle dit.

Cette entente stipule que le Québec, une fois souverain, tentera de négocier une nouvelle association politique et économique avec le reste du Canada.

Au bureau de Jean Chrétien, un porte-parole a indiqué que le premier ministre laissait à sa collègue Lucienne Robillard le soin de réagir à la question référendaire.

De son côté, le chef du Parti conservateur, Jean Charest, a soutenu que le

Parizeau a manqué de courage politique, soutiennent les tenants du NON

premier ministre Jacques Parizeau cherchait à obtenir « un chèque en blanc » de la part des Québécois en posant une telle question lors du référendum.

« Cela ressemble à un chèque en blanc. M. (Lucien) Bouchard a déjà indiqué qu'il ne signerait pas un chèque en blanc à M. Parizeau en avril. Je ne vois pas pourquoi les Québécois le fe-



La porte-parole du camp du NON, la ministre Lucienne Robillard.

raient, eux », a-t-il soutenu.

M. Charest a dit juger la question « assez confuse » en ce qu'elle fait référence à l'entente tripartite et au projet de loi sur la souveraineté déposé hier à l'Assemblée nationale par le gouvernement péquiste.

Selon le chef conservateur, le camp fédéraliste doit riposter en parlant des

conséquences d'un OUI au référendum.

« Je crois que c'est la seule façon de venir à bout de ce débat. Il faut bien parler des conséquences d'un OUI, lesquelles sont très claires: c'est la séparation du Québec du reste du Canada. Point à la ligne. Le reste, ce ne sont que des hypothèses. »

En refusant d'utiliser le vocabulaire « pays », M. Charest a dit estimer que les souverainistes faisaient ainsi l'aveu que leur projet était voué à l'échec.

« La question s'inscrit dans la bonne tradition de l'astuce qu'a proposée M. Parizeau depuis le début de son mandat. Mais je ne pense pas que les gens seront trompés ou endormis par cette stratégie. »

Réagissant au nom du Parti réformiste, le député Stephen Harper a également fait valoir que la question n'était pas assez limpide.

« J'aurais souhaité une question beaucoup plus claire. Quand on lit la question, on ne dit pas d'une façon explicite que ce sera un vote final », a-t-il soumis.

Jean Charest parle d'un chèque en blanc

Un piège selon Robert Bourassa

MONTREAL (PC) — La question référendaire rendue publique hier à l'Assemblée nationale est un piège, selon l'ex-premier ministre Robert Bourassa.

« Ça donne l'impression d'une question-piège parce que contrairement aux accords de Charlottetown, il y avait eu une entente signée par tous les partenaires », a déclaré hier M. Bourassa.

L'ancien leader libéral estime aussi que le gouvernement de Jacques Parizeau a manqué de courage en présentant un libellé évitant nommément le mot pays.

Par ailleurs, la question de la souveraineté du Québec est suivie attentivement au sein des pays de la francophonie, mais il n'est pas question que ceux-ci prennent une position dans l'actuel débat.

« Nous préférons ne pas mettre la charrie devant les boeufs. Il faut attendre le résultat du référendum avant d'avoir une quelconque attitude », a déclaré hier à la Presse canadienne la secrétaire d'État à la francophonie du gouvernement français, Mme Margie Sudre.

INTÉGRATION DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

L'entente met du temps à se concrétiser

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Annoncée comme imminente, il y a 15 jours, l'entente de principe entre le gouvernement du Québec et l'Alliance de la fonction publique du Canada sur l'intégration des fonctionnaires fédéraux advenant la souveraineté du Québec tarde à se concrétiser.

« Les pourparlers se poursuivent », a laconiquement commenté, hier, Marie-Jeanne Robin, la porte-parole de la présidente du Conseil du Trésor, Pauline Marois.

Elle refuse de dire si le gouvernement parviendra à conclure une entente avec l'Alliance de la fonction publique avant la tenue du référendum, comme l'a souhaité Jacques Parizeau afin d'apaiser un tant soit peu l'inquiétude des fon-

tionnaires fédéraux.

L'entrée en scène tardive du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui avaient formellement dénoncé le fait d'être tenus à l'écart des discussions, a quelque peu changé les données.

Les pourparlers se déroulent actuellement sur deux fronts.

D'abord, les syndicats québécois négocient avec le Conseil du Trésor du sort que l'on réservera aux milliers de fonctionnaires à statut précaire qui oeuvrent dans la machine gouvernementale québécoise depuis plusieurs années et qui risquent de perdre leur boulot avec l'arrivée éventuelle de 40 000 « fédéraux » dans la fonction publique québécoise.



Pauline Marois

Le SFPQ et le SPGQ tiennent à ce que le gouvernement Parizeau régularise la situation des « faux occasionnels » avant qu'il ne garantisse un emploi à tous les fonctionnaires fédéraux québécois qui voudront joindre les rangs de la nouvelle fonction publique québécoise.

Selon ce qu'a pu apprendre LE SOLEIL, il y a loin de la coupe aux lèvres dans ce dossier. Alors que les syndicats veulent obtenir des garanties, le Conseil du Trésor ne propose que la formation d'un comité de travail chargé de faire l'inventaire de la question et d'émettre des recommandations six mois plus tard.

Sur le deuxième « front », l'Alliance de la fonction publique et les deux syndicats québécois sont à discuter de la « cohabitation syndicale » advenant la fusion des fonctions publiques et plus particulièrement de la période qui suivra l'étape de transition. Le SFPQ « bouffera »-t-il

l'Alliance? Cette dernière gardera-t-elle un « statut particulier »? Des tas des questions sont toujours sans réponse.

PROJET DE LOI

Par ailleurs, le projet de loi sur l'avenir du Québec, déposé à l'Assemblée nationale hier, contient un chapitre sur les employés fédéraux. Il est inscrit que le Québec pourra nommer le personnel nécessaire pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continueront de s'appliquer au Québec. On ajoute que

tous les employés fédéraux québécois qui ont été nommés avant le 30 octobre 1995 pourront devenir fonctionnaires du gouvernement et que des ententes pourront être conclues avec les associations d'employés pour faciliter le transfert.

Il est aussi question de la mise sur pied d'un programme de mise à retraite et de départ volontaire.

Le SFPQ et le SPGQ tiennent à ce que Québec régularise la situation des « faux occasionnels »

Une famille monoparentale sur deux vit de l'aide sociale

La situation des néo-Québécois n'est guère plus réjouissante

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le nombre de familles monoparentales québécoises qui dépendent de l'aide sociale ne cesse d'augmenter et atteint aujourd'hui plus de 96 000, soit 21% de tous les ménages inscrits à l'aide de dernier recours. Voilà une des sombres conclusions à laquelle arrive le ministère de la Sécurité du revenu dans l'un de ces profils de clientèle rendu public hier.

Outre la situation des familles monoparentales, le ministère publie également des études concernant les assistés sociaux immigrés et ceux âgés de 55 ans et plus.

Les familles monoparentales sont de loin les plus maues en point parmi les assistés sociaux québécois, souligne le ministère.

Elles sont passées de 71 641 en 1990 à 96 100 cette année. En fait, la moitié des familles monoparentales du Québec vivent de prestations de bien-être social.

Les femmes sont très largement majoritaires dans le groupe des parents « mono », un groupe jeune composé de près de 60% de chef de famille âgée de moins de 35 ans.

Les 142 000 enfants de ces familles représentent les deux tiers des enfants de moins de 18 ans inscrits à l'aide sociale, révèle encore le profil.

Elle est de plus en plus nombreuse, plus dépendante que les autres groupes et le restant de très longues périodes. En effet, 40% des familles monoparentales ont à l'aide sociale depuis plus de six ans, une famille sur cinq y est depuis dix ans et plus.

Les auteurs de l'étude soulignent que « les familles monoparentales présentent des risques élevés de basculer à l'aide à la suite d'une séparation ou d'une grossesse précoce et qu'elles risquent d'y demeurer un certain temps ».

Ces assistés sociaux sont en effet peu scolarisés, pour la majorité d'entre eux, ne possèdent que de brèves expériences de travail et peu d'habitudes de travail, c'est à dire les contrain-

tes d'horaire, de transport ou de régularité.

De plus, les mères seules pensent naturellement à préserver le « bien-être de la cellule familiale, poursuivent les auteurs. C'est ainsi que leur préoccupation première sera de protéger ce qui est considéré comme un acquis monétaire pour que l'unité familiale n'ait pas à souffrir d'une décision de la mère ».

LES IMMIGRÉS, PAS PLUS RÉJOISSANT

Le tableau des néo-Québécois n'est guère plus réjouissant, selon un autre profil de clientèle de la série de treize commandée par le ministère.

Au nombre de 63 305, ils représentent maintenant 13,4% des ménages inscrits à l'aide sociale. C'est une augmentation de 10% par rapport à 1975.

Les immigrés qui échouent au « BS » font des efforts pour améliorer leur sort: neuf adultes sur dix aptes au travail sont effectivement inscrits au programme de réinsertion du marché du travail. Ils restent également moins longtemps sur l'aide sociale. Près de la moitié d'entre eux y passent moins de deux ans.

Les « prestataires aptes nés hors du Canada », selon le langage du ministère, sont aussi beaucoup plus scolarisés que la moyenne des assistés sociaux. Dans une proportion de 41%, ils cumulent 12 ans de scolarité ou plus, soit deux fois plus que l'ensemble des

prestataires.

Plus de 5000 d'entre eux possèdent une formation poussée et ont exercé par le passé un emploi professionnel.

Ainsi, parmi ces assistés sociaux, 2000 professeurs du primaire et secondaire, 300 professeurs d'université, 1000 ingénieurs ou architectes et 700 programmeurs en informatique vivent de leur allocation de bien-être social.

DES PRÉJUGÉS QUI PERSISTENT

Malgré leur formation, ils trouvent difficilement du boulot. Les auteurs de l'étude expliquent cette situation par la difficulté de faire reconnaître ici une formation professionnelle acquise ailleurs, mais également par l'attitude parfois raciste des employeurs.

« La culture interne des organismes employeurs a parfois tendance à véhiculer des préjugés défavorables à l'endroit de certains groupes, écrit l'équipe de recherche du ministère. La discrimination systématique basée sur la race ou l'ethnie contribue à limiter les chances de recrutement des personnes nées hors du Canada, en particulier pour les minorités visibles. »

L'étude mentionne en outre que « certaines personnes seront exclues lors de la présélection à partir de leur nom (...) ».

Pour ceux qui cherchent du travail, la méconnaissance du français est identifiée comme l'un des obstacles majeurs.

La culture joue également sur leurs chances de déguster un job. Par exemple, « la nature des rapports hommes-femmes dans certaines cultures constitue un obstacle à l'insertion des femmes au marché du travail. La femme est confinée au rôle traditionnel de femme au foyer; elle vit souvent en vase clos et le partage des tâches, telle la garde des enfants, n'est pas assuré ».

40 % des familles monoparentales sont sur l'aide sociale depuis plus de six ans

Le NON a aussi sa ligne 1-800

QUÉBEC — Alors que les affiches bleues et blanches « OUI au changement » commencent à apparaître dans le paysage québécois, le camp du NON s'appête à lancer une campagne publicitaire tous azimuts. Le NON vient de brancher une ligne téléphonique 1-800-NON-1995, 1-800-95 SAY NO, pour les anglophones.

La ligne sera officiellement lancée et publicisée d'ici une dizaine de jours, précise Richard Vignault, directeur des communications du Parti libéral.

Il ne s'agit là que d'un élément de la vaste campagne publicitaire que prépare le NON. M. Vignault refuse de révéler les détails de l'offensive, mais il donne toutefois un aperçu de son ampleur en mentionnant que le numéro 800 se retrouvera sur tous les communiqués, lettres et messages publicitaires.

Le camp du NON occupera beaucoup de place à la télévision, à la radio, sur les panneaux publicitaires, laisse-t-il entendre.

La centrale téléphonique, qui est installée dans les bureaux du parti à Montréal, est destinée aux organisateurs et aux bénévoles du camp du NON, mais fera également contre-poids à la ligne 1-800 avenir du Québec en proposant aux électeurs des arguments favorables au fédéralisme.

Mais contrairement à la ligne du gouvernement péquiste, le 1-800-NON-1995 emploiera des préposés en chair et en os.

« On veut une ligne vivante, pas une ligne morte, dit Richard Vignault. Les gens qui appellent ne parleront pas à une machine. »

Le jour, du moins, puisque la ligne sera en opération 24 heures sur 24. Les électeurs insomniaques qui ne peuvent attendre jusqu'au matin pour connaître la version libérale des grands enjeux référendaires pourront donc écouter un message enregistré à toute heure de la nuit. V.M.

EN BREF

SANG CONTAMINÉ

Enquête pour documents détruits

Le Commissaire fédéral à l'information, John Grace, a déposé hier une plainte contre le ministère fédéral de la Santé relativement à la destruction de documents sur la tragédie du sang contaminé. Le bureau de M. Grace amorcera une enquête sur cette affaire la semaine prochaine, a précisé M. Alan Leadbeater, commissaire adjoint. On a appris la semaine dernière à la commission Krever qui enquête sur le système de distribution du sang au Canada que le Comité canadien du sang, aujourd'hui disparu, avait convenu de détruire tous les documents sur ses discussions. Selon des témoignages entendus à la commission, les documents auraient été détruits pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains de journalistes en vertu de la Loi d'accès à l'information. Le Comité canadien du sang réunissait des hauts fonctionnaires de la santé des gouvernements fédéral et provinciaux. C'est lui qui donnait les directives à la Croix rouge canadienne. (PC)

NÉGOS DANS LE SECTEUR PUBLIC

« Hypothèse de règlement »

...mais la grogne demeure

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

QUÉBEC — Même si le gouvernement accorde à ses employés des augmentations salariales de 1% en 1997 et en 1998 et facilite leur accessibilité à la retraite, le mécontentement demeure dans les rangs syndicaux.

Les enseignants de cégeps dressent d'ailleurs ce matin, avant le début des cours, des lignes de piquetage pour dénoncer la réduction d'effectifs de 10% que veut imposer le ministère de l'Éducation. Certains syndicats de la CSN prennent même actuellement des votes pour obtenir un mandat de grève d'une journée.

Six organisations du secteur public, la CSN, la CEQ, la FTQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ auraient accepté hier de soumettre à leurs délégués une « hypothèse de règlement » présentée par le Conseil du Trésor.

Les employés de l'État toucheraient une augmentation de 1% au 1er janvier 1997 et une autre de 1% le 1er janvier 1998. Le gouvernement accepterait aussi d'abroger à compter du 1er octobre 1995 la loi 102. Cette loi réduisait de 1% la rémunération des salariés, soit sous forme de congés forcés ou de retrait sur la paye.

En compensation, le gouvernement verserait un montant forfaitaire de 0,5% le 1er avril 1996. Rappelons qu'au printemps, le gouvernement réclamait un blocage des salaires de trois ans.

L'hypothèse soumise hier prévoit aussi des améliorations aux régimes de retraite. Ainsi, à compter du 1er janvier 1996, un salarié sera admissible à la retraite, sans pénalité, s'il a 55 ans et 35 années de service, ou bien, 60 ans d'âge et 20 ans de service. Si un employé ne correspond pas à ses critères mais désire néanmoins prendre sa retraite, il subira une réduction actuarielle de 4%. Cette pénalité était avant de 6%.

Cette proposition du Conseil est toutefois conditionnelle à des accords aux tables sectorielles. Or, autant chez les enseignants de cégeps que chez ceux des commissions scolaires,

les pourparlers sont laborieux. Les professionnels du gouvernement sont aussi insatisfaits.

La direction du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec n'accepte pas que le Conseil du Trésor lie l'entente sur les clauses salariales à un règlement aux tables sectorielles. Le président Robert Caron estime que la sous-traitance et les emplois occasionnels sont des problèmes sérieux pour les professionnels et que le SPGQ ne peut accepter de les régler dans six mois par le biais de comités. Le SPGQ recommandera donc à ses délégués le rejet de l'entente.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), qui regroupe 14 000 profs de cégeps, s'oppose pour sa part à la réduction d'effectifs.

« Une diminution de 10% des effectifs enseignants aura pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par classe ainsi que le nombre de cours que les enseignants devront donner. Déjà bon nombre d'entre eux ont des groupes de 40 élèves par classe. Ils doivent suivre 160 étudiants par session et assumer la préparation et les corrections de travaux de deux à trois cours différents », soutient la FNEEQ.

L'organisation syndicale s'explique mal que le ministère de l'Éducation envisage une telle diminution du nombre d'enseignants, alors que plusieurs réclament devant la Commission des États généraux de l'éducation plus de soutien et d'encadrement pour les étudiants afin d'augmenter le taux de diplomation.

La FNEEQ estime que le gouvernement devrait tenir compte de la réussite de jeunes plutôt que de restreindre la négociation en cours à un simple exercice de réduction des coûts en raison du contexte budgétaire difficile.

À la CSN, les membres du comité de coordination des négociations se sont réunis hier soir pour déterminer s'ils recommanderaient l'acceptation ou le rejet de l'offre patronale. Les autres organisations devaient faire la même évaluation hier, en soirée.

Lancôme, Paris

Lancôme fête ses 60 années d'existence de façon magistrale et vous offre une prime anniversaire exclusive à la Baie!



À l'achat de 20 \$ ou plus de produits Lancôme, vous recevrez la prime Collection de Lancôme, un ensemble de 5 produits contenus dans une boîte métallique commémorant les 60 ans de Lancôme :

- Bienfait Total crème, 15 ml
- Rouge à lèvres mat Rouge Absolu, longue tenue
- Bi-Facil, démaquillant pour les yeux, 60 ml
- Rouge à lèvres hydratant Rouge Absolu, longue tenue
- Lait précieux pour le corps Trésor, 30 ml

Offre en vigueur du 7 au 24 septembre. Tant qu'il y en aura. Une prime par personne.

Nouveau! PRIMORDIALE soin rajeunissant visible

Lancôme innove avec Primordiale! C'est un composé breveté aux nanocapsules renfermant un concentré de vitamine E pure de source végétale, écran naturel contre les radicaux libres. Primordiale contient également un dérivé breveté d'acide lipohydroxy qui exfolie en douceur la surface de la peau. Résultat : une peau protégée contre le vieillissement prématuré et armée pour lutter contre l'apparition de rides et de ridules. Vous constaterez ses effets en huit jours seulement! 30 ml. 49 \$.

LA BEAUTÉ DANS LE MONDE!

Vous pouvez gagner des billets d'avion pour 2 personnes, pour la destination de votre choix, sur les ailes d'Air Canada!

AIR CANADA
Détails en magasin



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

JOLIMENT AVANTAGEUX!

RECENSEMENT

Du boulot... et des surprises

MARIE CAOUILLE
Le Soleil

■ QUÉBEC — La campagne d'information du Directeur général des élections « marche » si bien que bon nombre d'électeurs, même les Blancs nés ici, se sont munis de pièces d'identité pour accueillir les recenseurs !

C'est l'une des plus étonnantes constatations du recensement actuel. Les électeurs accueillent bien la demande de pièces d'identité. Il ne semble pas y avoir eu d'abus. Les recenseurs ont demandé une pièce d'identité à une vingtaine de personnes dans le comté de Taschereau, au centre-ville, et à moins de 50 personnes dans Louis-Hébert, deux comtés de la région de Québec où vivent plusieurs membres de communautés ethniques.

Mais il ne faut pas se fier aux apparences... Dans une épicerie puis une boulangerie-pâtisserie de la petite Asie, rue Saint-Vallier, où les journalistes et les recenseurs cherchaient des visages d'origine étrangère pour « épicer » un reportage, les commerçantes asiatiques répondaient, en français, qu'elles ne demeuraient pas dans les logements au dessus de leur boutique mais, dans un cas, à Lebourgneuf et, dans l'autre, à L'Ancien-

ne-Lorette... Dans Taschereau, il y a aussi une dizaine de recenseurs qui sont d'origine haïtienne et sud-américaine !

Les « rapports de doutes » que remplissent les recenseurs qui entretiennent des soupçons sur des citoyens inscrits sur la liste électorale ne sont pas plus nombreux qu'à l'an dernier.

Quatre sur 700 fiches remplies en trois jours, rapportait François Émond, directeur du scrutin dans Taschereau. Les recenseurs font un rapport quand ils sont certains que quelque chose cloche, dit-il. Madeleine Bergeron, directrice adjointe du scrutin dans Louis-Hébert, signale avoir reçu cinq rapports en deux jours.

On ne trouve pas trace, dans la région, des 250 000 fraudeurs potentiels qu'évoquait le ministre des Affaires municipales, M. Guy Chevrette, pour justifier les mesures plus strictes de contrôle d'identité introduites dans la

nouvelle loi électorale.

Le contrôle le plus fastidieux, ce ne sont pas les deux questions portant, l'une, sur la citoyenneté et, l'autre, sur le temps de résidence au Québec, mais la vérification orthographique minutieuse des noms et prénoms des électeurs qu'effectuent les recenseurs pour ce dernier recensement général. « Vous écrivez bien M-I-C-H-E-L », demandait un recenseur à un citoyen ?

Tout se déroule donc assez bien pour ce dernier recensement de porte-à-porte qui confirme cependant qu'il y a effectivement peu de monde à la maison durant le jour pour accueillir les recenseurs comme a pu le constater LE SOLEIL qui a accompagné une équipe de recenseurs en début de semaine.

Ça se déroule mieux que prévu même, selon Mme Bergeron, qui indique que le recensement 1995 entraîne beaucoup plus de travail. Tous les soirs les fiches remplies par les recenseurs sont rapportées, vérifiées et saisies sur informatique. « On ferme très tard tous les soirs », dit-elle. Auparavant, les recenseurs remettaient une liste des électeurs inscrits à la fin de la période de recensement.

Ce dernier recensement général coûtera 19 millions \$.

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

L'Union des écrivains met en garde contre la « révolution cathodique »
L'ordinateur à l'école : des risques pour le français écrit

MONTRÉAL (PC) — L'Union des écrivains met en garde le gouvernement péquiste contre une utilisation exagérée de l'ordinateur dès l'école primaire et ses risques pour l'apprentissage du français écrit.

« L'écran serait-il devenu le nouveau gadget servant à motiver l'élève ? Mais l'élève qui manipule clavier, logiciel et modem saura-t-il pour autant écrire à la main sans faire d'erreurs ? » demandait l'Union des écrivains à la Commission des États généraux sur l'éducation.

L'audition des organismes nationaux a repris hier à Montréal, après une pause de quelques jours.

L'Union des écrivains s'en est prise à « la révolution cathodique » qui doit frapper les écoles primaires et secondaires d'ici trois ans.

L'organisme a souligné que 80 commissions scolaires sur 130 sont déjà « branchées » et que certaines équipes de recherche en télématique vont jusqu'à « créer un type d'enseignement du français où l'élève n'a plus besoin d'écrire, où il n'a plus qu'à appuyer sur les touches d'un clavier ». Dans certaines commissions scolaires, on parle d'école virtuelle.

L'Union des écrivains cite des projets de commissions scolaires qu'elle juge presque « dangereux », parce qu'ils amènent une confusion des univers

virtuel, imaginaire et réel.

« Il y a suffisamment de jeunes qui font les frais des élucubrations de leurs aînés, qui poussent au paroxysme l'apprentissage par le jeu. Y a-t-il des responsables de ces expérimentations au ministère de l'Éducation ? » demande l'organisme.

PSYCHOLOGUES

L'Ordre des psychologues, de son côté, a abordé la question de la taille des écoles, vu la volonté manifestée par le ministre de l'Éducation Jean Garon de privilégier de plus petites écoles, à l'avenir.

Selon l'ordre, qui représente notamment des psychologues scolaires, peu d'études ont vraiment fait un lien entre la taille de l'école et la réussite de l'enfant. La petite école serait bénéfique pour le développement personnel de l'élève, mais la preuve n'est pas faite qu'elle influencerait positivement son rendement, note l'Ordre.

Les quelques chercheurs qui lient la taille de l'école et la réussite de l'enfant notent que les élèves auxquels les grandes écoles nuisent sont ceux qui sont issus d'un milieu défavorisé.

La question des dérogations scolaires — la possibilité pour un enfant de commencer à fréquenter l'école plus jeune, lorsque son développement le permet — a également été abordée, à

la demande d'un des commissaires.

M. Jean-Marie Michaud, un psychologue scolaire, a émis des réserves. « Notre tendance c'est d'être pour, mais il est important que la porte ouverte soit très étroite et bien gardée. »

Il arrive parfois qu'un enfant intégré trop tôt éprouve des problèmes d'attention, rendu au secondaire, lorsque les heures de classe sont plus longues.

MONTRÉAL

La Ville de Montréal a à son tour plaidé pour un statut particulier pour les écoles de la métropole, à cause de leurs défis particuliers: la francisation des immigrants et les plus hauts taux de décrochage et de pauvreté.

Le maire Pierre Bourque a rappelé que la proportion des élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais est de 35 % à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal et de 36 % à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

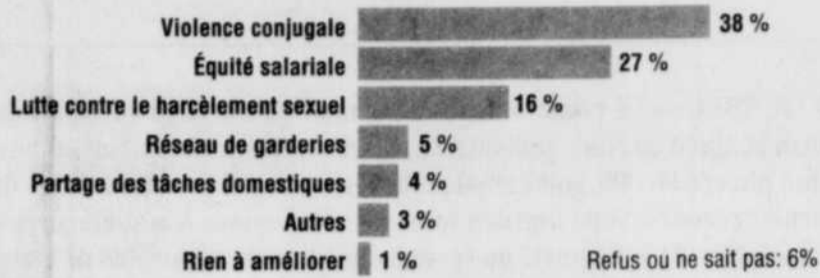
M. Bourque a écorché au passage le ministre de l'Éducation Jean Garon, à cause de sa volonté de miser sur la spécialisation d'universités en région. « Nous ne pouvons admettre que l'on joue les régions les unes contre les autres. » Ouvrir d'autres universités ou même des cégeps en périphérie, croit M. Bourque, nuit à la métropole qui abrite les centres universitaires.

SONDAGE SOM-LE SOLEIL / RADIO-QUÉBEC

Selon les Québécois, diminuer la violence conjugale est la plus grande priorité

QUESTION

Il y a des milliers de femmes réunies à Beijing, en Chine, à la Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, pour discuter des moyens d'améliorer la condition féminine dans le monde. Au Québec, quel est, selon vous, ce qu'on devrait améliorer en priorité concernant la situation des femmes, est-ce... ?



INFOGRAPHIE: LE SOLEIL

LES QUÉBÉCOIS ET LA CONDITION DES FEMMES

La violence conjugale: le problème no 1

■ QUÉBEC — La violence conjugale (38%), l'équité salariale (27%) et la lutte contre le harcèlement sexuel (16%) sont les pires problèmes affectant la vie des femmes, estiment les personnes interrogées dans le cadre d'un sondage SOM LE SOLEIL-Radio-Québec.

Le sondage a été mené auprès de 1003 adultes du Québec entre le 1er et le 6 septembre.

Ce sondage sert à lancer le débat de l'émission *Droit de parole*, présentée sur les ondes de Radio-Québec, aujourd'hui à 20h.

L'enquête d'opinion a été effectuée dans le contexte de la conférence mondiale de l'Organisation des Nations unies sur les femmes qui se tient en ce moment à Beijing en Chine.

L'équité salariale, le partage des tâches domestiques, la violence conjugale, un réseau de garderie, et la lutte contre le harcèlement sexuel étaient les priorités suggérées dans le cadre de ce sondage.

RIEN À AMÉLIORER

Un pour 100 des 1003 personnes in-

terrogées ont jugé qu'il n'y avait rien à améliorer dans la condition des femmes, alors que l'amélioration du réseau de garderie est la préoccupation de seulement 5% des personnes sondées. Cette proportion grimpe toutefois à 10% chez les gens de 35 à 44 ans.

Le partage des tâches domestiques est un problème pour 4% des Québécois interrogés.

Si l'on distingue les réponses des femmes de celles des hommes, on constate que 33% des femmes identifient l'équité salariale comme la chose à améliorer en priorité comparativement à 21% des hommes.

La violence conjugale demeure toutefois la priorité numéro un des personnes interrogées des deux sexes, soit 39% des femmes et 36% des hommes.

Les autres priorités:
équité salariale, lutte contre le harcèlement sexuel et garderies

Profitez-en maintenant... ne payez qu'au printemps!

Macintosh Performa® 580CD

Accédez à une multitude de ressources, grâce à ses 20 logiciels et CD inclus! Monobloc, muni d'un écran 14", lecteur CD intégré, hauts-parleurs stéréo, le Performa 580CD vous en offre beaucoup en une seule boîte!

8 Mo de mémoire vive • disque rigide de 500 Mo • moniteur couleur 14" intégré • lecteur CD interne • modem • 20 logiciels et CD (illustrés) • clavier étendu AppleDesign • souris

79,10\$ par mois

Obtenez en plus 3 heures de formation sans frais!

Obtenez gratuitement un téléphone cellulaire Nokia en vous abonnant à Bell Mobilité

... et courez la chance de gagner votre achat!

Click!

DIVISION DÉTAIL DE MICRO LOGIC



2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 654-0506

* Dépot de 20% sur carte de crédit, basé sur un plan de 36 mois, sujet à approbation de crédit, détails en magasin. L'achat d'un ensemble en promotion, détails en magasin. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks, photos à titre indicatif seulement. Apple, le logo d'Apple et Performa sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.

EN BREF

ARTHRITE RHUMATOÏDE
Un 2e médicament

Les quelque 40 000 à 80 000 Canadiens qui souffrent d'arthrite rhumatoïde et qui prennent des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) sur une base permanente pourront désormais avoir recours à un deuxième médicament pour se mettre à l'abri, dans une certaine mesure, des complications graves pouvant découler des AINS. Une étude clinique menée auprès de 9000 personnes a démontré que la prise d'une molécule appelée misoprostol, également connue sous le nom de Cytotec, pouvait être bénéfique. L'étude a constaté de graves complications gastro-intestinales (ulcères, hémorragies intestinales et obstruction du pylore) chez 67 participants, dont 25 seulement se trouvaient dans le groupe qui prenaient du misoprostol en plus des AINS. Toutefois, un plus grand nombre d'effets secondaires indésirables (diarrhées, douleurs abdominales) ont été notés dans ce groupe. (PC)

Nouveau juge

Le ministre de la Justice et Procureur général, Paul Bégin, a annoncé hier la nomination de l'ancien président de l'Assemblée nationale sous le gouvernement Bourassa, Jean-Pierre Saintonge, au poste de juge à la Cour du Québec dans la division régionale de Montréal, avec résidence à Longueuil. Il sera affecté à la Chambre de la Jeunesse. M. Saintonge a été député de La Prairie de 1981 à 1989, puis de La Pinière de 1989 à 1994. (PC)



Venez assister à la

COURSE DE
PIGEONS VOYAGEURS

au profit du

Groupe d'entraide pour parents d'enfants abusés inc. (1995)

sous la présidence d'honneur de

Johanne Mongeau-Lallier
le dimanche 10 septembre à 13 h 30, à la
Brasserie La Source (face au Colisée).

JOURNÉE FAMILIALE ET ACTIVITÉS
GRATUITES POUR TOUTE LA FAMILLE

- spectacles de magie, hypnose
- clowns, ballons
- mascottes
- prix de présence

GRUPE D'ENTRAIDE POUR PARENTS
D'ENFANTS ABUSÉS INC. (1995)
Inf.: (418) 525-6326



On va geler avant que vous ne payiez pour un Macintosh Performa.

Aucun versement avant février 1996.

Faites une bonne affaire. Avant la fin septembre, offrez-vous un Macintosh Performa™ d'Apple™ 5200CD ou 6200CD. Vous n'aurez ni versement ni intérêt à payer avant février 1996.* Vous qui souhaitiez faire partie de la nouvelle vague, et avoir à la maison un ordinateur pour faire du multimédia, voici l'offre que vous attendiez.

Facile à installer, à comprendre et à utiliser.

Le Macintosh Performa contient tout ce qu'il vous faut et tout ce que vous désirez, dans une seule boîte. Il comprend 20 logiciels et disques compacts, les périphériques, le moniteur couleur, le lecteur de CD-ROM, le modem, le clavier et la souris. Comme tous les ordinateurs Macintosh,™ il est facile à installer, à comprendre et à utiliser. De plus, pour

une période de temps limitée, il est encore plus facile que jamais à acheter. Et, comme on dit souvent dans les publicités, ce n'est pas tout!

Jusqu'à 150 \$ de rabais sur plusieurs imprimantes Apple.

À l'achat de votre Macintosh Performa, vous pouvez également bénéficier de rabais de 100 \$ à 150 \$, applicables sur trois modèles d'imprimantes Apple. Pour obtenir une qualité laser, choisissez la

compacte à jet d'encre StyleWriter™ 1200; pour mettre de la vie dans votre travail, optez pour la Color StyleWriter 2400; enfin, si vous désirez des impressions d'une définition exceptionnelle, c'est la LaserWriter™ 4/600 PS qu'il vous faut.

L'offre se termine le 30 septembre 1995.

Alors, profitez de l'offre sur le Macintosh Performa et entrez dans un monde d'apprentissage et de découvertes. Un monde ouvert sur l'avenir qui vous permet d'accéder à Internet et au multimédia. Un monde qui vous donne le pouvoir d'aller plus loin. Passez chez votre concessionnaire autorisé Apple Canada participant dès aujourd'hui, car l'offre se termine le 30 septembre 1995. Pour obtenir le nom du concessionnaire le plus près de chez vous, composez le 1 800 665-2775, poste 420.



 Apple

Tout ce que vous désirez dans une seule boîte.

*A.M.C. L'offre de financement pour février 1996 est valable seulement sur les Macintosh Performa 5200CD et 6200CD. L'offre se termine le 30 septembre 1995 et peut varier d'une province ou d'un concessionnaire à l'autre. Un léger acompte peut être exigé. Rabais immédiat de 100 \$ sur la StyleWriter 1200 et rabais immédiat de 150 \$ sur la Color StyleWriter 2400 ou la LaserWriter 4/600 PS à l'achat de certains Macintosh Performa. Les produits sont offerts jusqu'à épuisement des stocks. Visitez votre concessionnaire participant pour tous les détails. Apple, le logo d'Apple, LaserWriter, Macintosh et StyleWriter sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc. Macintosh Performa est une marque de commerce d'Apple Computer, Inc.

LE MONDE

BOSNIE

Pale reprend le ton du défi

SARAJEVO (Reuter et AFP) — L'aviation de l'OTAN a continué à pilonner les environs de Sarajevo, hier, en attaquant un dépôt de munitions proche de la « capitale » Pale, tandis que le gouvernement serbe repoussait les exigences de l'ONU.

Dans un communiqué qui semble marquer un durcissement de leur position officielle, les leaders politiques bosno-serbes accusent l'OTAN d'attaques injustifiées au moment même où ils s'apprêtaient à négocier la paix. Le « gouvernement » a engagé les dirigeants politiques et militaires à « rejeter les ultimatums » de la communauté internationale et à ne pas céder aux « revendications inacceptables », indique le communiqué.

Il affirme aussi que les raids d'hier ont causé « de nombreuses victimes parmi les civils et d'importants dégâts matériels sur des objectifs qui n'ont jamais servi à un usage militaire ».

Mercredi, le dirigeant serbe bosniaque Radovan Karadzic s'était dit prêt à lever le siège de Sarajevo comme l'exige l'ONU, en affirmant qu'il tentait de retirer les armes lourdes des environs de la capitale bosniaque au moment où les avions de l'OTAN avaient frappé.

Moscou songe à revoir ses relations avec l'OTAN

Mais le communiqué d'hier du gouvernement serbo-bosniaque a repris le ton de défi adopté par le général Ratko Mladic, commandant

militaire bosno-serbe, qui affirme que les bombardements de l'OTAN ne feront que renforcer la détermination serbe.

« Ceux qui entreprennent ou soutiennent cet acte criminel se sont moralement compromis et n'ont plus le droit de prononcer le mot 'paix' ni de dire quoi que ce soit à propos des droits de l'Homme », ajoute le communiqué.

MOSCOU DURCIT SA POSITION

Accusant la communauté internationale de parti pris dans les Balkans, le président russe Boris Eltsine a déclaré que Moscou pourrait revoir ses relations avec l'OTAN si cette dernière poursuivait ses raids. Il a reproché à l'Alliance atlantique de s'être attribué dans les faits « le rôle de juge et d'huissier de justice ».

D'autre part, M. Eltsine a signé une loi autorisant l'envoi d'aide humanitaire à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

À Washington, la Maison-Blanche a estimé que la contribution russe à l'initiative américaine de paix dans les Balkans était « très importante » et que l'administration Clinton avait « pris note » des critiques de M. Eltsine.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a fait valoir que ce « désaccord » était « bien connu » et que l'essentiel était que les Russes continuent de participer aux efforts diplomatiques.

Le porte-parole du département d'État a parlé, lui aussi, de « simple » divergence tactique qui ne remet pas en cause « l'intérêt commun » qu'ont les pays du Groupe de contact à relancer des négociations. Le Groupe comprend les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne.

À Bruxelles, on rejetait également les accusations russes en faisant valoir que les enjeux étaient trop importants pour annuler les raids.

Sauvés par la cloche



L'explosion du véhicule a entraîné l'incendie d'un immeuble voisin.

Une voiture piégée explose près d'une école de la banlieue de Lyon, quelques minutes avant la sortie des élèves

■ LYON (d'après AFP, Reuter et AP) — Des terroristes ont frappé de nouveau en France, cette fois dans la banlieue de Lyon, où l'explosion d'une voiture piégée près d'une école juive de Villeurbanne a fait 14 blessés, dont un grave.

L'explosion a eu lieu quelques minutes seulement avant la sortie des élèves de cette école fréquentée par 700 enfants de trois à 15 ans. La bombe avait été programmée pour exploser à la sortie des classes, mais la cloche tardive a retardé la sortie des jeunes de deux minutes.

L'explosion a été très violente, selon les services de secours et les témoins. Le véhicule qui a explosé a immédiatement pris feu, et l'incendie s'est étendu à un immeuble voisin.

L'engin était notamment constitué d'une bonbonne de gaz, comme dans les précédents attentats à Paris. Selon un responsable israélien local, la cour de l'école était « jonchée de boulons et de clous ». Plusieurs des bombes artisanales utilisées depuis la fin juillet en France contenaient également des boulons et des clous.

Les services de déminage ont fait sauter trois quarts d'heure plus tard un sac suspect dans un lycée voisin, mais il s'agissait d'une fausse alerte.

La police détient actuellement une personne, qui avait été vue s'enfuyant à la suite de l'explosion.

Au moins six des blessés ont été conduits à l'hôpital après avoir été incommodés par la fumée. Trois enfants ont été légèrement commotionnés.

Sur place, des traces de sang étaient visibles, sur le trottoir et sur un mur.

Il s'agit du sixième attentat ou tentative d'attentat dans le pays depuis juillet, qui se sont soldés par un total de sept morts et plus de 100 blessés, et du premier visant la communauté juive.

Le grand Rabbin de Lyon, Richard Wertenschlag, a affirmé à la presse qu'il avait attiré mercredi l'attention du préfet sur les menaces terroristes à l'approche des Fêtes Juives. « Nous n'avons pas été pris au sérieux, a-t-il déploré. On a cherché à attaquer des enfants innocents. Nous condamnons un attentat si ignoble et si lâche, et c'est par miracle que nous avons échappé à un véritable carnage », a ajouté le rabbin.

La commune de Villeurbanne, banlieue de Lyon, est considérée par la police française comme un fort lieu d'implantation de groupes islamistes.

« VIGIPIRATE »

Le premier ministre français Alain Juppé a immédiatement dénoncé « l'attentat particulièrement lâche » et exprimé son « indignation devant cet acte odieux ».

« Tout est mis en oeuvre pour que ces criminels soient mis hors d'état de nuire », a précisé pour sa part le ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré.

Nous travaillons sur toute la France mais ces gens agissent de manière lâche. Ils se sentent poursuivis par la police, donc ils changent les endroits, a estimé le ministre. Il semble bien qu'il y a des éléments qui nous permettent de penser que tout cela est lié à d'autres attentats », a ajouté M. Debré.

En soirée, il a décidé la mise en place du plan « Vigipirate », qui prévoit un renforcement des contrôles des établissements ouverts au public et un éventuel recours aux forces armées dans la lutte contre le terrorisme. Ce plan avait déjà été appliqué au moment de la guerre du golfe Persique.

Paris met en place un plan de contrôle des immeubles ouverts au public

Cet attentat a été commis à peu près à la même heure que ceux du RER Saint-Michel le 25 juillet

(sept morts) et de la place de l'Étoile, le 17 août, à Paris (17 blessés).

Des terroristes avaient déjà tenté de frapper près de Lyon le 26 août en déposant une bombe sur la voie ferrée du TGV Paris-Lyon. Mais l'engin n'avait pas explosé.

Mardi dernier, le juge antiterroriste Laurence Le Vert avait mis en examen et écroué quatre membres présumés de la mouvance islamiste de la banlieue lyonnaise, dont trois Français convertis à l'islam.

L'un d'eux avait avoué aux enquêteurs avoir projeté un attentat contre une raffinerie ou une station-service de la région lyonnaise. Il s'était retracé par la suite dans le bureau du juge.

Nouveaux affrontements à Papeete

PAPEETE (AFP) — Des incidents ont repris hier matin à Tahiti, à l'aéroport de Papeete, au lendemain des affrontements violents qui ont fait une vingtaine de blessés, mercredi.

Des grenades lacrymogènes ont à nouveau été tirées en direction de plusieurs dizaines de manifestants, qui se protégeaient le visage avec des masques et des tee-shirts mouillés.

Sur l'une des routes d'accès à l'aéroport, un barrage constitué de palettes de bois a été érigé, par des jeunes, faisant face aux gendarmes mobiles, de l'autre, des centaines d'habitants qui regardaient la scène.

Mercredi, l'aéroport, situé sur la commune de Faaa, dont le maire est le leader indépendantiste Oscar Temaru, a été le théâtre de violents affrontements à la suite de l'annonce de l'essai nucléaire de Mururoa.

Selon le Haut Commissariat, l'ampleur des destructions est considérable. Outre l'incendie de l'aéroport, il y a eu « 17 incendies plus ou moins graves sur Papeete », un sur Punaauia, à l'ouest de la ville et les scènes de pillage étaient nombreuses. Plus de 50 personnes ont été interpellées par les forces de l'ordre.

Le président du gouvernement de Polynésie française, Gaston Flosse, a accusé hier les indépendantistes d'être responsables des émeutes, accusant aussi Greenpeace, qui porte « une grande part de responsabilité », ainsi que la « presse étrangère » et les « députés étrangers » présents à Papeete. « Tous ceux qui sont venus ici encourager les indépendantistes dans leurs actes », a dit M. Flosse, qui est membre du Rassemblement pour la République, le parti du président français Jacques Chirac.

Le sénateur démissionne et sauve la mise

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Menacé d'expulsion du Sénat à la suite d'accusations de harcèlement sexuel, le président de la commission des Finances, Robert Packwood, a remis sa démission hier.

La commission d'éthique du Sénat avait recommandé à l'unanimité l'exclusion du sénateur républicain, lui reprochant 17 cas de harcèlement sexuel entre 1969 et 1990.

M. Packwood, 623 ans, évite ainsi une expulsion qui aurait été la première au Sénat depuis la guerre civile (1861-1865), quand 14 sénateurs avaient été exclus pour leur soutien aux Sudistes. Les frasques de M. Packwood, avaient estimé les membres de la commission sénatoriale d'éthique après trois ans d'enquête, constituent « un crime contre le Sénat », et apportent « le déshonneur et la discrédit » sur l'institution.

Pour le président de la Commission d'éthique, le sénateur Mitch McConnell, il ne s'agissait « pas seulement de baisers volés, mais d'avances sexuelles vulgaires et agressives. Un tribunal l'aurait probablement condamné à une peine de 10 à 16 mois de prison ».

La commission reprochait également à Packwood d'avoir maillé ses agendas dans le cadre de l'enquête et déjà tenté de trouver du travail à son ex-femme auprès de gens qui pouvaient avoir intérêt à obtenir ses faveurs.

L'expulsion aurait fait perdre au sénateur retraite, couverture médicale et tout privilège lié à sa fonction. Avantages qu'il ne perd pas en démissionnant.

東方珍品
Les Importations Orientales
Suzanne Roy inc.



Trouvez
L'ERREUR
dans la photo

À GAGNER
**24 SOUPERS AU RESTAURANT
POUR 2 PERSONNES**

qui seront attribués dans chacun des 24 commerces participants

**UN GRAND PRIX DE
1000 \$ EN BONS D'ESSENCE**

attribué parmi tous les coupons reçus

COMMENT PARTICIPER :

Entre le 5 septembre et le 2 octobre, Le Soleil publiera la photo de l'un des 24 commerces participants. Sur la photo d'aujourd'hui, une partie de la structure du commerce a été modifiée. En vous rendant sur place, il vous sera facile de trouver l'erreur.

Il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous, d'encadrer l'erreur sur la photo et de déposer le tout dans la boîte prévue à cet effet chez le commerçant dont la photo est publiée.

Tirages le 10 octobre à 14 heures.

Encerclez l'erreur sur la photo et DÉPOSEZ VOTRE COUPON
CHEZ : LES IMPORTATIONS ORIENTALES SUZANNE ROY INC.
75, Kennedy, Lévis, 835-1876

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Tél. rés. _____ bur. _____

Les règlements du concours sont disponibles au quotidien à Le Soleil. Aucune reproduction mécanique acceptée. Les gagnants devront répondre à une question d'habileté manuscrite.

LE SOLEIL

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur GILBERT LACASSE
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

Sept mots à retenir

La question est beaucoup moins claire que promis depuis des années par Jacques Parizeau: voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain, oui ou non? L'électeur est forcé par la question dévoilée hier de référer au texte d'une entente signée entre trois partis souverainistes, le 12 juin 1995, qui n'a aucune valeur légale et dans laquelle on précise les modalités de l'accession à la souveraineté ainsi que le contenu de l'offre de partenariat adressée au Canada après un OUI.



J.-Jacques Samson

Combien de citoyens auront lu et analysé, le jour du vote, le texte de l'entente entre le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique, en plus du projet de loi sur la souveraineté?

Une confusion peut aussi être entretenue dans la population autour de cette entente tripartite. Des citoyens pourraient croire qu'il s'agit d'un accord déjà survenu entre les éventuels partenaires.

L'automatisme de l'accession à la souveraineté, après un OUI, demeure. La majorité péquiste à l'Assemblée nationale, soit

76 députés d'un parti ayant obtenu 45% des votes aux élections d'octobre 1994, restera seule juge du résultat des négociations sur le traité de partenariat et pourra techniquement proclamer la souveraineté du Québec, par l'adoption du projet de loi déposé hier.

Or le traité de partenariat économique et politique tel qu'il est élaboré dans le document signé par MM. Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Mario Dumont est inacceptable à sa face même pour les Canadiens des autres provinces et pour le gouvernement Chrétien.

L'institution commune principale qui y est prévue, le conseil du partenariat qui aurait un pouvoir décisionnel dans tous les champs d'application du traité, devrait être formé à parts égales de ministres des deux États et chacun y détiendrait un droit de veto.

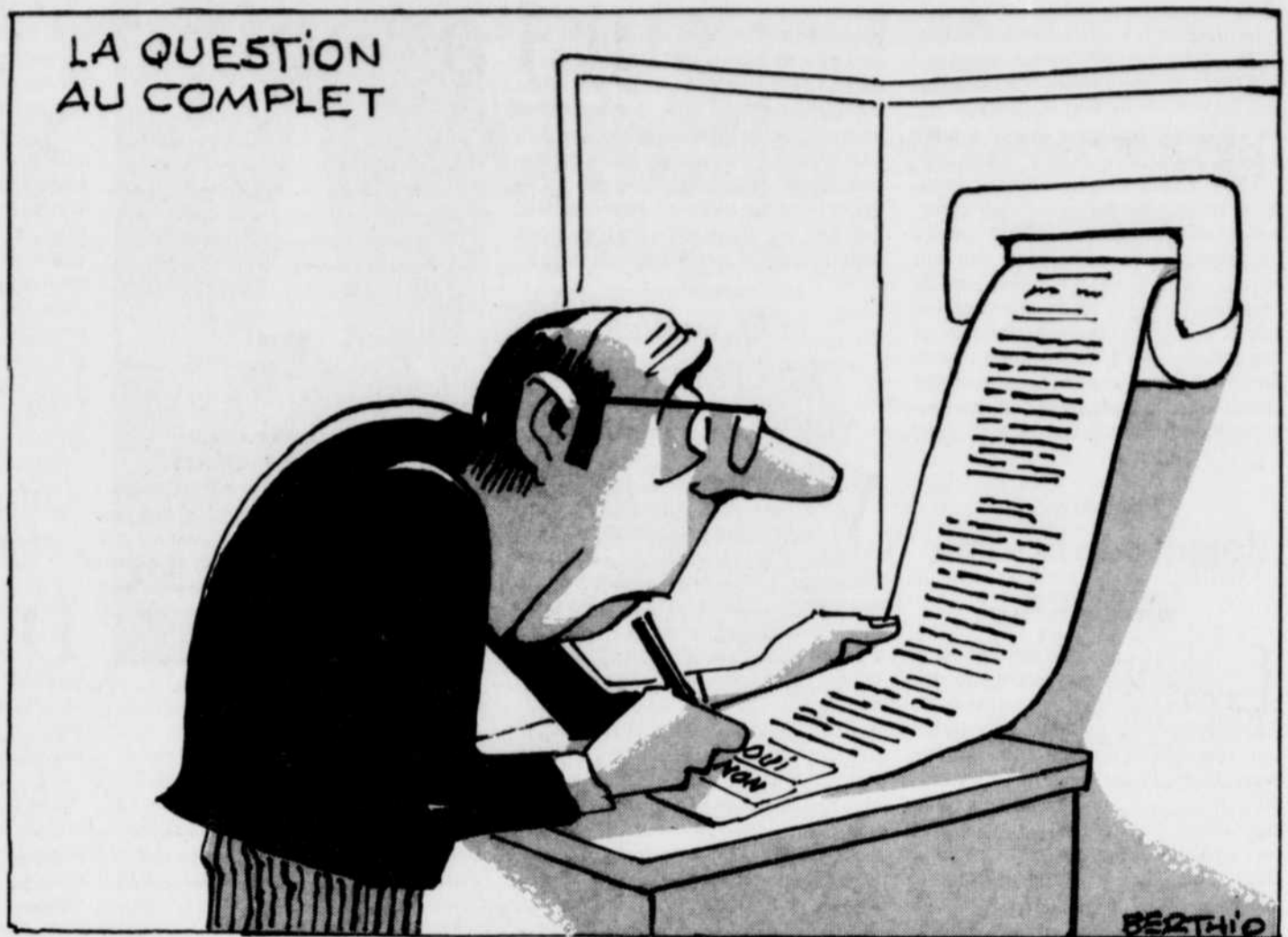
Peut-on un seul instant imaginer que le Canada acceptera d'être menotté dans ses politiques monétaire et commerciale par un pays voisin, trois fois moins peuplé?

Les Canadiens consentiront-ils, dans un délai satisfaisant aux yeux de M. Parizeau, à partager de façon équitable, toujours selon l'évaluation qu'en feront les seules forces souverainistes, les biens et la dette? À convenir d'ententes sur l'utilisation du dollar canadien, avec droit de veto au Québec sur la politique monétaire? À permettre le cumul des deux citoyennetés? À maintenir la libre circulation de la main-d'œuvre, des marchandises, des capitaux, des services?

Les Canadiens des autres provinces ne sont pas ouverts à un tel partenariat. Les négociations promises par les souverainistes sont vouées à l'échec avant même d'être entreprises. Il faut donc être conscient que le gouvernement Parizeau réclame le pouvoir de proclamer la souveraineté, à une date indéterminée, si la population du Québec vote OUI au référendum.

Mais pour des raisons purement stratégiques visant à rallier les hésitants, M. Parizeau a consenti à assortir sa question d'une offre formelle de partenariat, sans toutefois que la souveraineté devienne conditionnelle à la conclusion d'un traité de partenariat. En cela, la question n'est pas truquée.

Les Québécois devront voter conséquemment sur les sept premiers mots du libellé de question dévoilé hier: « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain? »



CHRONIQUE POLITIQUE

Jean-Luc Pepin ne dérangera plus



Michel Vastel

Tel que je le connais, Jean-Luc Pepin a dû lâcher un grand éclat de rire au moment de nous laisser avec nos petits problèmes existentiels. Il a toujours ri de ses infortunes, tant il était convaincu que l'avenir finirait bien par lui donner raison. Alors pour lui, entrer dans l'éternité, c'est se donner le temps d'avoir infiniment raison.

Mercredi soir, le bureau du premier ministre du Canada a rendu hommage à « l'homme d'idées et de courage » et à « son habileté à bien servir les grands dossiers de l'heure ». C'est fou ce que la mort rend les vivants hypocrites! Car s'il est un homme dont on a peu écouté les idées, rarement récompensé le courage, et jamais voulu exploiter l'habileté, c'est bien lui. Jean Chrétien était placé aux premières rangées du Conseil privé de la reine pour le savoir...

Lui en a-t-on voulu parce que c'est lui, plutôt que d'autres qui s'en sont tant vantés, qui a été le premier Québécois à diriger, dès 1968, un ministère à vocation économique d'importance? Le système métrique, l'ouverture à la République populaire de Chine, la déréglementation des transports: Jean-Luc Pepin fut de tous ces grands virages historiques. Mais il a surtout, à trois reprises, « fait » l'histoire de son pays.

Je me souviens très bien de cette nuit du 30 octobre 1972 qui se prolongea jusqu'aux petites heures: les scrutateurs n'arrivaient pas à établir si les électeurs du comté de Drummond avaient choisi leur député-ministre ou le créditiste Jean-Marie Boisvert. Cela avait été une campagne au ras des pâquerettes. Le créditiste se promenait avec des photos de Pepin à Moscou et à Pékin, tout sourire aux côtés de ces méchants communistes. Quant au candidat-ministre, il faisait campagne — à Drummondville imaginez-vous! — dans une voiture immatriculée en Ontario. Du vrai Pepin quoi.

Toujours est-il que Pepin finit par être élu — avant d'être battu quelques jours

plus tard au recomptage judiciaire — permettant ainsi à Pierre Trudeau de rester au pouvoir puisqu'il avait temporairement un siège de plus que l'opposition conservatrice. Voilà comment, sur une erreur de calcul, le Canada fut privé du « meilleur premier ministre qu'il n'a jamais eu », Robert Stanfield.

L'ouverture de Stanfield au Québec-Nation, sa courtoisie légendaire qui eût épargné Robert Bourassa du surnom de « mangeur de hot-dogs », tout cela eût peut-être privé le Parti québécois de sa première victoire en 1976. Qui sait comment le pays eût alors tourné...

Puis le 19 janvier 1979, Jean-Luc Pepin et John Roberts remirent au gouvernement libéral ce fameux rapport où ils proposaient aux Canadiens anglophones et francophones de « se retrouver » tout en respectant leurs différences, en particulier celles qui font du Québec une communauté « spécifique ». Ils proposaient même de le doter « des pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct ». Brian Mulroney et ses complices du « beau risque » n'avaient donc rien inventé.

Évidemment, la notion de fédéralisme « asymétrique », familière à l'ancien professeur de sciences politiques de l'université d'Ottawa, dépassait l'entendement d'un premier ministre — Joe Clark — qui se vantait de n'avoir jamais pu terminer son cours de droit.

Quant à Trudeau, il eut beau jeu de démontrer que tout ce qui est asymétrique est « bancal ». La suite est connue: René

Lévesque perdait son référendum, le gouvernement du Québec se ralliait au principe de l'égalité des provinces, et Jean Chrétien négociait une nouvelle Constitution.

Enfin le 13 mai 1987, Jean-Luc Pepin se présentait à mon bureau de l'Édifice national de la presse parlementaire à Ottawa avec une petite bombe dans les mains. « L'Accord du lac Meech est un document essentiellement trudeauiste », commençait-il pour me mettre en appétit. « Ce qui est dit sur l'immigration n'est que la continuité de l'accord de 1979 entre Québec et Ottawa, expliquait-il; ce qui est dit sur la Cour suprême est la continuité de 1971 alors que la Charte de Victoria prévoyait un mécanisme identique; ce qui est dit sur le pouvoir de dépenser reprend une autre proposition de 1971 de définir un mécanisme convenable d'exercice du pouvoir de dépenser; ce qui est dit sur le droit de retrait est la prolongation de la formule d'amendement de 1982; et caetera... »

Il n'y aura jamais d'*et caetera*. Outre par tant d'insolence, Pierre Elliott réquisitionna *La Presse* et *The Toronto Star* pour dire au premier ministre du Canada et à ses « eunuques » de collègues ce qu'il en pensait. Fin de la carrière de Jean-Luc Pepin.

Voisins dans le quartier de Rothwell, nous nous croisons de temps à autre. « Il faudra du temps pour changer l'esprit soupçonneux, hostile, envieux, intolérant, chauvin des Canadiens », me dit-il en 1992, après l'échec de Charlottetown. Mais Mary n'aimait pas trop que nous parlions de politique et lui se préoccupait davantage de ménager son cœur malade, de soulager sa phlébite douloureuse. Il passait son temps à la découverte des États-Unis. Il se laissait aller. Et le voilà maintenant parti.

En regardant ses collègues du Parti libéral du Canada jeter une poignée de terre sur son cercueil, je ne pourrai m'empêcher de penser que c'est une pincée de poussière qu'ils répandent sur les rêves d'un grand poète...

Qu'advient-il du synode de Québec?

Mgr Maurice Couture
Archevêque de Québec

La question est posée sur différents tons par des gens de tous horizons. Qu'elle soit inspirée par la confiance mise dans le synode, par l'impatience d'en voir les fruits ou par de sérieux doutes sur son applicabilité, l'archevêque de Québec doit y répondre.

Il y a trois ans, je convoquais officiellement un synode au diocèse de Québec. Il me paraissait nécessaire, au terme de nombreuses consultations, que nous fassions ensemble le point sur les nombreux défis qui se posent à l'Église de Québec.

À cette occasion, j'invitais les chré-

tiens et les chrétiennes de mon diocèse à chercher les voies d'avenir qui permettraient à notre Église d'annoncer l'Évangile avec plus de pertinence dans le monde actuel.

Je sollicitais ainsi l'engagement de chacun et de chacune, quelle que soit sa situation en Église, pour que, nous inspirant de l'Évangile et de l'enseignement de l'Église, nous sachions établir les orientations d'une pastorale mieux adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

Des étapes majeures ont donc jalonné cette opération d'envergure, oeuvre de mise au point et de regard sur l'avenir. Ainsi, près de 40 000 personnes de tous âges ont répondu à un questionnaire qui les invitait à traduire leurs attentes, leurs préoccupa-

tions, les joies et les peines qu'elles vivaient en Église et en société. Quelque 1500 équipes ont formulé pas moins de 4000 propositions sur un large éventail de sujets regroupés sous le thème général: « s'évangéliser pour évangéliser ».

L'Assemblée synodale a eu lieu les 20, 21 et 22 mai, et plus de 350 personnes, prêtres, religieux et religieuses, laïcs (en majorité), y ont participé.

Dans cette première session, des votes importants ont été pris autour de points majeurs comme le soutien de la vie familiale, la pastorale auprès de jeunes, la lutte à la pauvreté, la collaboration entre laïcs et prêtres, l'animation des paroisses.

D'autres sujets très présents dans

l'actualité ont été débattus, tel celui de l'accession des femmes au diaconat et à la prêtrise; c'est bien sûr à ces derniers que les médias se sont surtout attardés.

À ce propos, je rappelle que j'ai tenu à n'écarter aucune proposition dont la teneur avait été jugée importante par les équipes synodales, même sur des points qui ne peuvent être décidés qu'au niveau de l'Église universelle, car je souhaitais que les discussions soient marquées par la plus grande franchise et une totale liberté d'expression.

Cette assemblée synodale n'est pas encore terminée; elle doit se compléter le 23 septembre. Nous n'avons pu, en trois jours, réaliser l'ambitieux programme de voter les 130 proposi-

tions synthèses et les 90 amendements soumis. Il ne nous est donc pas possible, actuellement, de donner des échos plus détaillés et officiels de cette assemblée. Ce serait privilégier des propositions votées au détriment de celles qui seront débattues le 23 septembre.

C'est pourquoi, aux personnes qui m'ont exprimé certaines inquiétudes telles que: « Comment se fait-il que nous n'ayons pas eu beaucoup de nouvelles de ce qui s'est passé? Quels résultats va donner le synode? », je demanderais encore un peu de patience.

Je tiens à souligner toutefois, et je m'y suis engagé, que le synode aura des suites et que divers chantiers s'ouvriront dans tous les milieux.

OPINIONS

Loi sur l'avenir du Québec

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

DE L'AUTODÉTERMINATION

1. L'Assemblée nationale est autorisée, dans le cadre de la présente loi, à proclamer la souveraineté du Québec. Cette proclamation doit être précédée d'une offre formelle de partenariat économique et politique avec le Canada.

DE LA SOUVERAINETÉ

2. À la date fixée dans la proclamation de l'Assemblée nationale, la déclaration de souveraineté inscrite au préambule prend effet et le Québec devient un pays souverain; il acquiert le pouvoir exclusif d'adopter toutes ses lois, de prélever tous ses impôts et de conclure tous ses traités.

DU TRAITÉ DE PARTENARIAT

3. Le gouvernement est tenu de proposer au gouvernement du Canada la conclusion d'un traité de partenariat économique et politique sur la base de l'entente tripartite du 12 juin 1995 reproduite en annexe.

Ce traité doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.

4. Est établi un comité d'orientation et de surveillance des négociations relatives au traité de partenariat, formé de personnalités indépendantes nommées par le gouvernement conformément à l'entente tripartite.

5. Le gouvernement doit favoriser l'établissement dans la région de l'Outaouais du siège des institutions créées par le traité de partenariat.

NOUVELLE CONSTITUTION

6. Un projet de nouvelle constitution sera élaboré par une commission constituante établie conformément aux prescriptions de l'Assemblée nationale. Cette commission, composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes, sera formée d'une majorité de non-parlementaires et comprendra des Québécois d'origines et de milieux divers.

Les travaux de cette commission doivent être organisés de manière à favoriser la plus grande participation possible des citoyens dans toutes les régions du Québec, y compris, au besoin, par la création de sous-commissions régionales.

Le projet de la commission est déposé à l'Assemblée nationale qui en approuve la teneur définitive. Ce projet est ensuite soumis à la consultation populaire et devient, après son approbation, la loi fondamentale du Québec.

7. La nouvelle constitution précisera que le Québec est un pays de langue française et fera obligation au gouvernement d'assurer la protection et le développement de la culture québécoise.

8. La nouvelle constitution affirmera la primauté de la règle de droit et comportera une charte des droits et des libertés de la personne. Elle affirmera également que les citoyens ont des responsabilités les uns envers les autres.

La nouvelle constitution garantira à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle reconnaîtra également aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre et de participer au développement du Québec; en outre, les droits constitutionnels existants des nations autochtones y seront reconnus. Cette garantie et cette reconnaissance devront s'exercer dans le respect de l'intégrité du territoire québécois. Des représentants de la communauté anglophone et de chacune des nations autochtones doivent être invités par la commission constituante à participer à ses travaux pour ce qui est de la définition de leurs droits. Ceux-ci ne pourront être modifiés que suivant des modalités particulières.

9. La nouvelle constitution affirmera le principe de la décentralisation. Des pouvoirs spécifiques et des ressources fiscales et financières correspondantes seront attribués par la loi aux autorités locales et régionales.

TERRITOIRE

10. Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la fédération canadienne à la date de son accession à la souveraineté. Il exerce ses compétences sur son territoire terrestre, aérien et maritime, de même que sur les espaces adjacents à ses côtes, conformément aux règles du droit international.

CITOYENNETÉ

11. Acquiert la citoyenneté québécoise toute personne qui a la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec à la date de l'accession à la souveraineté. Acquiert également la citoyenneté québécoise toute personne qui est née au Québec, est domiciliée à l'extérieur du Québec à la date de l'accession à la souveraineté et réclame la citoyenneté québécoise.

Dans les deux ans qui suivent la date de l'accession à la souveraineté, toute personne ayant la citoyenneté canadienne qui vient s'établir au Québec ou qui, sans être domiciliée au Québec, y a établi des liens manifestes peut réclamer la citoyenneté québécoise.

12. La citoyenneté québécoise peut être obtenue, après

l'accession à la souveraineté, dans les cas et aux conditions prévus par la loi. Celle-ci doit notamment prévoir que la citoyenneté québécoise est attribuée à toute personne qui est née au Québec ou qui est née à l'étranger d'un père ou d'une mère ayant la citoyenneté québécoise.

13. La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada et de tout autre pays.

MONNAIE

14. La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.

TRAITÉS, ORGANISATIONS ET ALLIANCES INTERNATIONALES

15. Conformément aux règles du droit international, le Québec assume les obligations et jouit des droits énoncés dans les traités, conventions ou ententes internationales pertinents, auxquels le Canada ou le Québec est partie à la date de l'accession à la souveraineté, notamment ceux de l'Accord de libre-échange nord-américain.

16. Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées. Il prend également les mesures nécessaires pour assurer la participation du Québec à l'Organisation mondiale du commerce, à l'Organisation des États américains, à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à la Francophonie, au Commonwealth et à d'autres organisations et conférences internationales.

17. Le gouvernement prend les mesures nécessaires pour que le Québec continue de participer aux alliances de défense dont le Canada est membre. Cette participation doit cependant être compatible avec la volonté du Québec d'accorder la priorité au maintien de la paix dans le monde sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

CONTINUITÉ DES LOIS, DES PENSIONS, DES PRESTATIONS, DES PERMIS, DES CONTRATS ET DES TRIBUNAUX

18. Les lois du Parlement du Canada et les règlements qui en découlent, applicables au Québec à la date de l'accession à la souveraineté, sont réputés être des lois et des règlements du Québec. Les dispositions de ces lois et de ces règlements sont maintenues en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées, remplacées ou abrogées.

19. Le gouvernement assure la continuité des programmes d'assurance-chômage et de prestations fiscales pour enfants ainsi que le versement des autres prestations effectués par le gouvernement du Canada aux

personnes physiques domiciliées au Québec à la date de l'accession à la souveraineté. Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées et aux anciens combattants continuent d'être payés par le gouvernement du Québec suivant les mêmes barèmes et conditions.

20. Les permis, licences et autres autorisations qui ont été délivrés avant le 30 octobre 1995 en vertu d'une loi du Parlement du Canada et qui sont en vigueur au Québec à la date de l'accession à la souveraineté sont maintenus. Ceux qui seront délivrés ou renouvelés le 30 octobre 1995 ou postérieurement seront également maintenus, à moins qu'ils ne soient dénoncés par le gouvernement dans le mois qui suit l'accession à la souveraineté.

Les permis, licences et autres autorisations ainsi maintenus pourront être renouvelés conformément à la loi.

21. Les ententes et les contrats qui ont été conclus avant le 30 octobre 1995 par le gouvernement du Canada ou ses agences et organismes et qui sont en vigueur au Québec à la date de l'accession à la souveraineté sont maintenus en substituant, s'il y a lieu, le gouvernement du Québec à la partie canadienne. Ceux qui seront conclus le 30 octobre 1995 ou postérieurement seront également maintenus en substituant, s'il y a lieu, le gouvernement du Québec à la partie canadienne, à moins qu'ils ne soient dénoncés par le gouvernement dans le mois qui suit l'accession à la souveraineté.

22. Les tribunaux judiciaires continuent d'exister après la date de l'accession à la souveraineté. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la loi peut prévoir le transfert de causes pendantes en Cour fédérale ou en Cour suprême à la juridiction québécoise qu'elle détermine.

La Cour d'appel devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour suprême par la nouvelle constitution, à moins que la loi n'y pourvoie autrement. Les juges nommés par le gouvernement du Canada avant le 30 octobre 1995 et qui sont en poste à la date de l'accession à la souveraineté sont confirmés dans leurs fonctions et conservent leur compétence. Ceux de la Cour fédérale et de la Cour suprême du Canada venant du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel.

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

23. Le gouvernement peut, en respectant les conditions prévues par la loi, nommer le personnel nécessaire et prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 18. Les sommes

requises pour l'application de ces lois sont prises sur le fonds consolidé du revenu.

Le gouvernement s'assure que les fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui ont été nommés avant le 30 octobre 1995 et qui sont domiciliés au Québec à la date de l'accession à la souveraineté puissent devenir des fonctionnaires ou employés du gouvernement du Québec s'ils en expriment le désir. Le gouvernement peut, à cette fin, conclure avec toute association d'employés ou toute autre personne des ententes pouvant faciliter ce transfert. Le gouvernement peut également mettre sur pied un programme de mise à la retraite volontaire; il donne suite à tout arrangement de retraite ou de départ volontaire dont bénéficiait une personne transférée.

CONSTITUTION TRANSITOIRE

24. Le Parlement du Québec peut adopter le texte d'une constitution transitoire qui sera en vigueur à compter de la date de l'accession à la souveraineté jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution du Québec. Cette constitution transitoire doit assurer la continuité des institutions démocratiques du Québec et des droits constitutionnels qui sont en vigueur à la date de l'accession à la souveraineté, notamment ceux qui concernent les droits et les libertés de la personne, la communauté anglophone, l'accès aux écoles de langue anglaise et les nations autochtones.

Jusqu'à ce que cette constitution transitoire entre en vigueur, les lois, règlements et conventions qui régissent la constitution interne du Québec restent en vigueur.

AUTRES ACCORDS

25. Outre le traité de partenariat, le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada tout accord susceptible de faciliter l'application de la présente loi, notamment en ce qui touche le partage équitable de l'actif et du passif du gouvernement du Canada.

ENTRÉE EN VIGUEUR

26. Les négociations relatives à la conclusion du traité de partenariat ne doivent pas dépasser le 30 octobre 1996, à moins que l'Assemblée nationale n'en décide autrement.

La proclamation de la souveraineté peut être faite dès que le traité de partenariat aura été approuvé par l'Assemblée nationale ou dès que cette dernière aura constaté, après avoir demandé l'avis du comité d'orientation et de surveillance des négociations, que celles-ci sont infructueuses.

27. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.



Mario Dumont, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard réunis pour la signature de l'entente du 12 juin 1995.

L'entente de principe entre le PQ, le BQ et l'ADQ

(La question référendaire inclut l'entente de principe intervenue le 12 juin 1995 entre le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique du Québec. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous reproduisons le texte de l'entente)

Représentant le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique du Québec, nous convenons d'un projet commun qui sera soumis au référendum, afin de répondre, de manière moderne, décisive et ouverte, à la longue quête des Québécois pour la maîtrise de leur destin.

Nous convenons de conjuguer nos forces et de coordonner nos efforts pour qu'au référendum de l'automne de 1995 les Québécois puissent se prononcer pour un véritable changement: faire la souveraineté du Québec et proposer formellement un nouveau partenariat économique et politique au Canada, visant notamment à consolider l'espace économique actuel.

Les éléments de ce projet commun seront intégrés au projet de loi qui sera déposé à l'automne sur lequel les Québécois se prononceront lors du référendum.

Nous croyons que ce projet commun est respectueux des vœux d'une majorité de Québécoises et de Québécois, qu'il est le reflet des aspirations historiques du Québec et qu'il incarne de façon concrète les préoccupations exprimées au sein des Commissions sur l'avenir du Québec.

Ainsi, notre projet commun rompt avec le statu quo canadien, rejeté par l'immense majorité des Québécois. Il est fidèle à la volonté d'autonomie des Québécois et fait en sorte que le Québec devienne souverain: perçoit tous ses impôts, vote toutes ses lois, signe tous ses traités. Notre projet exprime aussi le souhait des Québécois de maintenir un lien souple et équitable avec nos voisins canadiens, pour gérer en commun l'espace économique, notamment par la mise en place d'institutions communes, y compris de nature politique.

Nous sommes convaincus que cette proposition est conforme aux intérêts du Québec et du Canada, mais nous ne pouvons bien sûr préjuger de la décision que les Canadiens auront à prendre à cet égard. Enfin, notre projet répond au vœu maintes fois exprimé ces derniers mois que le référendum puisse rassembler le plus grand nombre de Québécois possible sur une proposition claire, moderne, ouverte.

LE MANDAT RÉFÉRENDIAIRE

Après une victoire du OUI au référendum, l'Assemblée nationale aura, d'une part, la capacité de proclamer la souveraineté du Québec et le gouvernement sera tenu, d'autre part, d'offrir au Canada une proposition de traité sur un nouveau partenariat économique et politique qui vise notamment à consolider l'espace économique actuel.

La question incorporera ces deux éléments.

L'ACCESSION À LA SOUVERAINETÉ

Dans la mesure où les négociations se déroulent positivement, l'Assemblée nationale déclarera la souveraineté du Québec après entente sur le traité de partenariat. Un des premiers gestes du Québec souverain sera la ratification du traité de partenariat.

Ces négociations ne dureront pas plus d'un an, sauf si l'Assemblée nationale en décide autrement.

Dans la mesure où les négociations seraient infructueuses, l'Assemblée nationale pourra déclarer la souveraineté du Québec dans les meilleurs délais.

LE TRAITÉ

Les nouvelles règles et la réalité du commerce international permettront à un Québec souverain, même sans partenariat formel avec le Canada, de continuer à bénéficier d'un accès aux marchés extérieurs, entre autres à

l'espace économique canadien. De plus, un Québec souverain pourra, de son propre chef, garder le dollar canadien comme devise.

Toutefois, étant donné l'ampleur des échanges économiques et l'intégration des économies québécoise et canadienne, il sera à l'avantage évident des deux États d'élaborer, par traité, un partenariat économique et politique.

Le traité engagera les parties et prévoira les mesures aptes à maintenir et à améliorer l'espace économique existant. Il établira les règles de partage des actifs fédéraux et de gestion de la dette commune. Il prévoira de même la création et les règles de fonctionnement des institutions politiques communes nécessaires à la gestion du nouveau partenariat économique et politique. Il prévoira la mise sur pied d'un Conseil d'un Secrétaire, d'une Assemblée et d'un Tribunal de règlement des différends.

Prioritairement, le traité verra à ce que le partenariat ait la capacité d'agir dans les domaines suivants: l'Union douanière; la libre circulation des marchandises; la libre circulation des personnes; la libre circulation des services; la libre circulation des capitaux; la politique monétaire; la mobilité de la main-d'œuvre; la citoyenneté.

En fonction de la dynamique des institutions communes et du rythme de leurs aspirations, rien n'empêchera les deux États membres de s'entendre dans tout autre domaine d'intérêt commun, tel que:

— En matière de commerce à l'intérieur du partenariat, adapter et renforcer les dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur.

— En matière de commerce international (par exemple, pour convenir de positions communes pour le maintien de l'exception culturelle dans l'OMC et l'ALÉNA);

— En matière de représentation internationale (par exemple, lorsqu'il le jugera utile ou nécessaire, le Conseil pourra décider que le partenariat parlera d'une seule voix au sein d'instances internationales);

— En matière de transport (pour faciliter, par exemple,

l'accès aux aéroports des deux pays ou pour harmoniser les politiques de transport routier, par rail ou de navigation intérieure);

— En matière de politique de défense (pour convenir notamment d'une participation commune à des opérations de maintien de la paix ou de coordination de la participation à l'OTAN et à NORAD);

— En matière d'institutions financières (pour définir par exemple la réglementation sur les banques à charte, les règles de sécurité et de saines pratiques financières);

— En matière de politiques fiscales et budgétaires (pour maintenir un dialogue visant une compatibilité des actions respectives);

— En matière de protection de l'environnement (pour fixer des objectifs, notamment en matière de pollution transfrontalière ou de transport et d'entreposage de matières dangereuses);

— En matière de lutte au trafic d'armes et au trafic de drogue;

— En matière de postes;

— En toutes autres matières que les parties considèreraient d'un intérêt commun.

LES INSTITUTIONS COMMUNES

1) Le Conseil
Le Conseil du partenariat, formé à parts égales de ministres des deux États, aura un pouvoir décisionnel quant à la mise en oeuvre du traité.

Les décisions du Conseil du partenariat devront être unanimes, donc chacun y aura droit de veto.

Le Conseil sera soutenu par un secrétariat permanent. Le Secrétaire servira de liaison fonctionnelle avec les gouvernements et veillera au suivi des décisions du Conseil. À la demande du Conseil ou de l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire fera des rapports sur tout sujet relatif à l'application du traité.

2) L'Assemblée parlementaire
Une Assemblée parlementaire du partenariat formée de

députés québécois et canadiens désignés par leurs assemblées législatives respectives sera créée.

Elle examinera les projets de décision du Conseil du partenariat et lui fera ses recommandations. Elle pourra aussi adopter des résolutions sur tout sujet relatif à son application, à la suite notamment des rapports périodiques sur l'état du partenariat que lui adressera le Secrétaire. Elle entendra, en audiences publiques, les dirigeants des commissions administratives bipartites chargées de l'application de certaines dispositions du traité.

La composition de l'Assemblée reflètera la répartition de la population au sein du partenariat. Le Québec y détendra 25% des sièges. Le financement des institutions du partenariat sera paritaire, sauf pour les dépenses occasionnelles par les parlementaires, qui seront à la charge de chaque État.

3) Le Tribunal

Un tribunal devra être mis sur pied pour régler les différends relatifs au traité, à son application et à l'interprétation de ses dispositions. Ses décisions lieront les parties. On pourra s'inspirer, pour ses règles de fonctionnement, de mécanismes existants, tel le tribunal de l'ALÉNA, celui de l'Accord sur le commerce intérieur ou celui de l'Organisation mondiale du commerce.

LE COMITÉ

Un comité d'orientation et de surveillance des négociations, formé de personnalités indépendantes agréées par les trois partis (PQ, BQ, ADQ) sera créé. Sa composition sera dévoilée au moment jugé opportun. Ce comité:

- 1) sera impliqué dans le choix du négociateur en chef;
- 2) pourra déléguer un observateur à la table des négociations;
- 3) conseillera le gouvernement sur la marche des négociations;
- 4) informera le public sur le processus et l'aboutissement des négociations.

AVERTISSEMENT!

Cette annonce contient des prix en relief qui peuvent vous faire bondir de votre chaise et cogner la tête au plafond! Sage et discrétion sont recommandées!



Fauteuil inclinable et tabouret recouverts de cuir

Notre super pouvoir d'achat nous permet de vous offrir ce fameux fauteuil avec tabouret recouverts de cuir noir. Impossible de trouver meilleure valeur ailleurs!

Prix Miracle!

169\$

Cuisinière autonettoyante 30 po

Minuterie électronique, grille réglable, prise pour petits appareils, 2 éléments de 8 po et 2 de 6 po.

JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS!

Prix Miracle!

599\$



King Koil

Matelas une place orthopédique

Se distinguant par une construction de 312 jauges avec des bordures multiples.

Prix Miracle!

159\$

AUCUN DÉTAILLANT S.V.P.!



PRIME 15\$ EN COUPONS DE PRODUITS McCAIN À L'ACHAT D'UN CONGÉLATEUR Kelvinator ou Frigidaire

McCain
Coupons de Produits Gratuits

Prix Miracle!

259\$

Congélateur horizontal 5 pi. cu.

La plus grande sélection de congélateurs au pays aux plus bas prix garantis. Offerts dans une variété de formats, horizontal ou vertical.

Plus BÉNÉFICIEZ DES PRIX MIRACLE ET DAVANTAGE!

Durant cet événement c'est 0% d'intérêt! et **AUCUN PAIEMENT MENSUEL** avant

UN AN!

sur **TOUTE LA MARCHANDISE** en magasin incluant vos achats à **Prix Miracle!**

HÂTEZ-VOUS: NE MANQUEZ PAS ÇA!

OUVERT LE DIMANCHE de midi à 17h



* S.A.C. Toutes les taxes et les frais d'administration de 45 \$ sont payables au moment de l'achat. (Exemple: sur 2000 \$ d'achat, les frais d'administration équivalent à un taux annuel de 2,25%). Tous les articles sont offerts jusqu'à épuisement des stocks. Les prix peuvent varier selon la région et le choix d'un magasin à l'autre. Le rabais "emportez" n'est pas applicable sur tous les achats. Livraison dans les zones désignées. Solde dû le 15 septembre 1996. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles en solde, renseignez-vous pour d'autres modalités de paiement. Cette promotion ne s'applique pas à notre magasin de Lévis.

LÉVIS

VENTE FIN DE BAIL

3 derniers jours

des rabais allant jusqu'à **70%**

TOUTE OFFRE RAISONNABLE SERA ACCEPTÉE

Meubles en magasin seulement!

• PATIO • SALON • CUIRS • TABLES • SALLE À MANGER • CUISINIÈRES • RÉFRIGÉRATEURS • TÉLÉVISEURS • CHAÎNE STÉRÉO • ACCESSOIRES DÉCORATIFS

HÂTEZ-VOUS! IL Y A ENCORE D'EXCELLENTE AUBAINES!

Plus DE 40 Magasins Qui VOIENT GRAND Dans Tout!